

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ABONNEMENTS

1 an	6 mois	3 mois	1 mois
30.—	15.25	7.75	2.70
ÉTRANGER:	49.—	25.—	14.—

Tarif réduit pour certains pays. Prière de se renseigner auprès de l'administration du journal.

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

216^{me} année PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 65 01 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

21 ct. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 14 ct., min. Fr. 1.50 - Avis tardifs 50 et 63 ct. - Réclames 75 ct., locales 50 ct. (de nuit 63 ct.), Mortuaires 30 ct.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale : Annonces Suisses S. A., «ASSA» agence de publicité, Genève Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

La nouvelle offensive américaine contre l'horlogerie suisse souève une vague de protestations

Les Etats-Unis, en déclenchant l'action antitrusts, pourraient boycotter notre industrie de la montre

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Au Conseil national, le dernier jour de la récente session, M. Graedel, député socialiste neuchâtelois, développait une interpellation motivée par la décision du président Eisenhower d'augmenter de 50 % les droits de douane sur les montres suisses. Il signalait alors que d'autres menaces pesaient sur l'industrie horlogère et d'abord la menace de poursuites lancées contre les importateurs américains, accusés d'enfreindre certaines dispositions de la loi antitrust.

Les déclarations faites mardi par le chef du département de justice à Washington n'ont donc pas causé de surprise. On s'attendait à une telle décision aussi bien au palais fédéral que dans les grandes associations horlogères, où l'on suivait l'affaire avec attention. Les premières tentatives de mettre en branle l'appareil judiciaire datent d'ailleurs d'avant l'arrivée au pouvoir du président Eisenhower. Toutefois, c'est en septembre dernier que la menace se précisa. Les autorités suisses ne restèrent point inactives, comme le montre le communiqué suivant, publié mercredi, peu avant midi.

La légation de Suisse à Washington vient d'informer le département politique que le département de justice américain avait décidé, en application de la législation antitrust, d'engager un certain nombre de poursuites civiles contre divers importateurs de montres suisses aux Etats-Unis et contre des entreprises et associations horlogères en Suisse.

Depuis quelque temps déjà, les milieux horlogers suisses se préoccupent des problèmes posés par l'éventualité d'une telle décision, et la légation de Suisse aux Etats-Unis, pour sa part, restait en contact étroit avec les départements intéressés à Washington. Toutefois, les autorités américaines, conformément à la pratique courante en l'espèce, n'ont pas cru devoir retarder la procédure en usage, rendant inévitables, après enquête faite, l'introduction de poursuites.

Les autorités fédérales examinent la légitimité de ces poursuites du point de vue du droit des gens. Pour le reste, elles n'entendent pas se prononcer, à ce stade tout au moins, sur la réa-

lité et l'étendue des charges relevées dans les poursuites et sur lesquelles il appartiendra en principe aux défenseurs de s'expliquer, et aux tribunaux américains de se prononcer, dans le cadre et dans les limites de leur compétence. Le Conseil fédéral est conscient que, survenant après la récente décision américaine de relever les droits de douane sur les montres, les poursuites antitrust dirigées contre les importateurs aux Etats-Unis et aussi contre des entreprises et associations ayant leur siège en Suisse visent directement l'industrie horlogère suisse et risquent de porter une nouvelle et grave atteinte aux intérêts d'une branche importante de l'économie suisse.

Ce texte répond ainsi à la question que chacun s'est posée : Que va faire le Conseil fédéral ?

Pour le moment, il complètera son information. On ne peut, évidemment, se lancer à l'aventure dans une affaire aussi délicate. Dans tous les cas où la loi antitrust est appliquée contre des entreprises ayant leur siège en Amérique, le gouvernement suisse, de toute évidence, ne peut intervenir, même si des intérêts suisses sont lésés. En revanche, qu'en est-il de la procédure engagée contre des maisons et surtout contre des associations ayant leur siège en Suisse ? Les poursuites dont elles sont l'objet s'accroissent-elles aux règles du droit des gens ? Cette question est à l'examen, mais le Conseil fédéral ne sera pas en mesure de se faire une opinion avant de connaître exactement les charges retenues contre les prétendus contrevenants.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que les Américains tentent, par un biais, d'atteindre, au nom de la loi antitrust, des concurrents qui les gênent. L'industrie chimique anglaise a été victime des manœuvres dirigées contre les succursales qu'elle entretenait aux Etats-Unis. Ce précédent ne suffit pas cependant à justifier la nouvelle offensive dirigée contre la montre suisse, pas plus d'ailleurs que les déclarations émissives selon lesquelles les autorités yankees ne s'en prennent qu'à une activité exercée sur leur territoire, ce qui laisse intacte la souveraineté suisse en l'occurrence. Mais, si cette

activité est conforme à la loi suisse, qu'en sera-t-il ?

On remarquera d'ailleurs que le département de justice à Washington n'est pas intervenu en ce qui concerne la vente et la location de machines horlogères, alors que les circonstances sont analogues à celle que l'on trouve dans le commerce des montres. S'il s'abstient, c'est qu'il redoute peut-être que des poursuites se retournent contre les intérêts américains, la Suisse pouvant alors interdire l'exportation de ces machines.

G. P.

(Lire la suite en 10^{me} page)

LORS DE SON ENTRETIEN AVEC LE CHANCELIER ADENAUER

M. Mendès-France a proposé une étroite association économique entre la France et l'Allemagne

Capitains et techniciens des deux pays pourraient s'employer au développement de l'Afrique du Nord

Lors de son entrevue de mardi avec le chancelier Adenauer, M. Mendès-France lui aurait indiqué :

1. Qu'il ne pouvait être question pour la France d'abandonner ses prérogatives économiques en Sarre ;
2. Mais que l'on devrait de toute évidence permettre un rétablissement « quasi normal » des échanges économiques germano-sarrois, actuellement pratiquement inexistant ;
3. Que cet élargissement des échanges devait, à son avis, être le plus rapidement complété par un accord commercial à long terme, accord en vertu duquel la France achèterait une quantité beaucoup plus importante de produits allemands manufacturés, tandis que l'Allemagne occidentale absorberait la majeure partie des excédents de la production agricole française (pour le blé notamment) ;
4. M. Mendès-France aurait également indiqué qu'il fallait de toute urgence procéder à une association étroite de capitains et de techniciens français et allemands, dans le développement des territoires français d'outre-mer, notamment l'Afrique du Nord où seraient édifiées des usines d'armement communes.

Premiers commentaires à Paris

La délégation allemande a été vivement intéressée

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

Le vaste plan de collaboration économique franco-allemande exposé avant-hier par M. Mendès-France au chancelier Adenauer polarise l'attention des observateurs politiques bien davantage, semble-t-il, que les réunions diplomatiques à quatre, à neuf et à quatorze qui doivent être entinées les propositions de la conférence de Londres.

L'ampleur même des vues du président du conseil français, les perspectives d'action illimitée que représente une Afrique française ouverte aux capitains et aux techniciens des deux nations réconciliées, a éveillé une vive attention au sein de la délégation de la République de Bonn.

L'irritante question sarroise subsiste

Est-ce à dire que l'heure va sonner demain d'une liquidation des

traditionnels litiges franco-allemands ? Nous n'en sommes pas encore là, mais tout au plus au début d'une vaste négociation dont les grands principes seulement ont été jusqu'ici exposés. Le décor est planté ; il s'agit maintenant de meubler ce plateau, et vite. Bien des obstacles sont à surmonter et parmi ceux-ci l'irritante question sarroise qui constitue pour les accords de Londres comme pour la défunte C.E.D., un « préalable » parlementaire dont M. Mendès-France est obligé de tenir compte. L'existence de son cabinet est en jeu.

M.-G. G.

(Lire la suite en 9^{me} page)

LIRE AUJOURD'HUI

EN QUATRIÈME PAGE :

Nos articles et nos documents d'actualité

Le point sur l'affaire Montesi
par Pierre-E. Briquet

Quand un gorille...
par L.

Coups de ciseaux

EN SIXIÈME PAGE :

Vers un nouveau statut des transports automobiles ?
par G. P.

Au fil des ondes
par le Père Sorrell

RÉUNIS DEPUIS HIER A PARIS

Les « Quatre » ont commencé leur discussion sur l'Allemagne

Ils se mettent définitivement d'accord sur l'octroi de la souveraineté à la République fédérale

PARIS, 20 (A.F.P.). — Les quatre ministres des affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne (M. Mendès-France, sir Anthony Eden, M. Foster Dulles et M. Adenauer) se sont réunis au palais de Chaillot hier à 17 h. 05. La discussion a porté sur la fin du statut d'occupation en Allemagne.

La souveraineté conférée à la République fédérale

PARIS, 20 (Reuter). — On apprend dans les milieux de la conférence de Paris, que la Grande-Bretagne, les Etats-

M. Anthony Eden a été fait chevalier de l'Ordre de la Jarretière

LONDRES, 20 (A.F.P.). — Juste avant son départ pour Paris, M. Anthony Eden a été fait chevalier de l'Ordre de la Jarretière par la reine Elizabeth au palais de Buckingham. Il s'appellera désormais sir Anthony Eden, comme du reste son chef immédiat sir Winston Churchill qui s'est vu décerner le même titre l'année dernière.

Unis, la France et l'Allemagne occidentale ont conclu un accord au sujet de l'octroi de la souveraineté à l'Allemagne occidentale.

(Lire la suite en 9^{me} page)

LE POINT DE VUE D'ÉBAUCHES S. A.

Une déclaration de M. Sydney de Coulon à la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

M. Sydney de Coulon, directeur d'Ebauches S. A., a bien voulu nous recevoir hier après-midi. Il nous a fait la déclaration suivante :

La hausse des droits d'entrée qui a été proclamée il y a quelques semaines par les Etats-Unis, ne nous a pas inquiété par elle-même ; mais elle nous a surtout inquiété parce que nous savions que d'autres questions allaient se poser dans la lutte des fabricants des Etats-Unis contre les fabricants suisses d'horlogerie.

Nous pouvions supposer que tout un plan avait été organisé par les manufactures américaines pour mettre un barrage à l'entrée des montres suisses dans leur pays, et précisément, leur premier résultat acquis a été la hausse des droits de douane. Le second est d'avoir eu assez d'influence auprès du département de la justice pour faire ressortir un vieux dossier laissé depuis quelque temps en sommeil, celui concernant l'application de la loi Sherman antitrusts.

Et là, les raisons évoquées par le département de la justice de Washington nous étonnent. Il y a loin du « fair play » des Anglo-Saxons à la manière dont le département de la justice et le comité d'enquête interprètent les faits dans lesquels ils impliquent les entreprises horlogères suisses aux Etats-Unis et les importateurs américains.

On sent très bien que l'on cherche à nuire au commerce d'un pays comme le nôtre, et cette façon de procéder des autorités américaines nous étonne franchement. On ne voudrait quand même pas voir des gangsters où il n'y en a pas.

L'horlogerie suisse doit être prête malgré les barrières qui se dressent, la meilleure montre qu'elle puisse fabriquer, et nous ne devons pas nous laisser aller à une diminution de la qualité sous prétexte de contourner les lois qui nous sont imposées par le gouvernement américain.

Ce que l'on peut redouter dans l'application de la loi antitrusts, c'est que des représentants du gouvernement Eisenhower communiquent, par la presse, des renseignements qui ne soient pas conformes à la réalité pour expliquer ces mesures protectionnistes. Nous espérons que le département de la justice ne permettra pas une chose pareille.

La loi antitrusts est très élastique. Seul le juge peut déterminer quelles sont les règles d'application qui visent l'industrie horlogère. Il pourrait donc éventuellement décider que telle ou telle maison américaine n'a pas le droit, en raison des méthodes commerciales appliquées, de travailler avec des maisons suisses. C'est donc une sorte de boycott qui menace l'horlogerie suisse. Mais nous n'avons pas peur de cela. Nous craignons beaucoup plus l'influence de la presse américaine. Avec des arguments tendancieux et inexacts, elle pourrait salir la réputation de l'industrie horlogère suisse pour expliquer les méthodes du gouvernement Eisenhower.

On peut faire dire tout ce qu'on veut à la loi antitrusts. La seule chance que nous ayons est que les maisons poursuivies puissent négocier un arrangement acceptable avec le département de la justice.

En définitive, les conséquences de la nouvelle décision américaine pourraient être plus graves que celles résultant de l'augmentation des droits de douane. Mais tout espoir n'est pas perdu, et on peut croire, en particulier, qu'une fois les élections américaines terminées, cette campagne se calmera. Il ne faut pas oublier, en effet, que les fabrications américaines « Waltham » et « Elgin » ont chacune un représentant républicain au Congrès. Tous deux avaient mené campagne en faveur du président Eisenhower. Celui-ci a donc une dette envers eux.

J. H.

HOMMAGE À L'ANCIEN COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE

Le général Guisan fête aujourd'hui son quatre-vingtième anniversaire

Le miracle suisse en ce XX^{me} siècle troublé n'est pas tant que notre pays ait échappé aux conflits armés mais bien qu'il se soit trouvé des hommes incarnant notre esprit d'indépendance. Le général Guisan, chef suprême de l'armée, a été aussi, sans le vouloir, chef moral de toute la nation de 1939 à 1945. Le pouvoir civil faisait son devoir, nous assurait le pain quotidien dans une Europe affamée, protégeait notre économie dans le chaos mondial, défendait le droit à la vie de la Confédération avec un acharnement digne d'admiration.

Mais le sentiment populaire, l'âme profonde du pays avaient besoin d'un homme, d'un visage, qui exprimerait pour chacun, pour le soldat comme pour le civil, pour la femme comme pour les enfants, notre volonté de rester libre. Le général Guisan, ce terrien vaudois, fut cet homme. Le 30 août 1939, l'Assemblée fédérale le nommait commandant en chef de l'armée suisse. Il recevait la mission de protéger le pays. Il l'a remplie avec succès. C'est son plus beau titre de gloire, si tant est que ce mot de gloire puisse être utilisé chez nous, où l'on se défie tant des caractères et des actions hors série.



Sans dépasser les limites fixées à sa tâche, par le pouvoir politique, le général Guisan a réussi à la fois à être le chef de l'armée, le guide écouté de tout notre peuple et à réaliser, ce Vaudois,

l'union profonde entre la Suisse allemande et la Suisse latine.

Soldats des mobilisations de 1939 à 1945, nous avons confiance dans notre chef. Sa nomination, nous l'avons apprise le soir du 30 août à l'hôtel de la Tourne où tous les hommes du bataillon de couverture frontière 226 s'étaient devant l'unique poste de radio. Et nous avons dit simplement : « C'est bien ». Plus tard, c'était en 1943, le bataillon de carabinières 2 était en manœuvres dans le Haut-Emmental, dans des vallées désertes dont nous autres Neuchâtelois ignorions le nom. Au cours d'un combat, nous étions couchés, mon groupe et moi, dans l'herbe humide. A quelques pas, le général discutait avec le colonel commandant de corps Borel, de quelques secrets de défense nationale. Nous étions tout oreilles évidemment ! Nous accrochions au vol des mots comme « relève des troupes frontalières », « plan de mobilisation ». Et nous nous disions : « C'est bien, Guisan s'occupe de nous, Guisan nous aime ».

En ce jour anniversaire, la reconnaissance des soldats va vers le général, et celle aussi de l'arrière, qui grâce à lui, avec lui, faisait un avec l'armée.

Daniel BONHOTE.

(Lire la suite en 10^{me} page)

SANS IMPORTANCE DU TONNERRE !

Il est diverses manières de s'exprimer. Les plus répandues ne sont point celles qu'enseignent les professeurs, mais la vie. Vingt ans seulement ont passé depuis que cette vieille dame, aussi bon genre qu'on pouvait l'être, demandait, au milieu de ses cousins et de ses oncles, de ses boîtes d'argent et de ses carnets, qu'on fermât la T.S.F. et qu'on remit son indéfrisable en plus. De légers sursauts de sa personne indiquaient combien le langage immodéré de la « jeune » génération lui paraissait surprenant. Elle ne voulait pas comprendre

qu'avoir une araignée au plafond était synonyme de déséquilibre mental ou que « neuneu » signifiait morose. Quels frissons ne parcouraient pas aujourd'hui son échine voutée si elle entendait parler de « brise-neiges » en chasse-neige, de « ligne haricot » ou de « potes du tonnerre » ?

L'argot dont elle se défendait est un idome mobile, qui fait vite vieux et dont l'abus affaiblit les meilleures images. Celui des « Mystères de Paris » a dû se résigner à mourir où il est entré à l'Académie. Moustachu et décamper sont maintenant des vieillards honorables, mais combien de leurs semblables ont disparu sans laisser de trace ? L'argot de « Fric-Frac » est déjà désuet tandis que les expressions d'Albert Simonin font école dans les pays où il n'est pas interdit de toucher au grisbi. Comme quoi il est toujours prudent de ne pas s'embarquer dans le dernier bateau !

Pire que l'argot sont les abréviations dont la hâte familière est insupportable. La « récré », « c't'apr », « phéno » ou « formid » dénotent une paresse sans excuse. Comme ce langage négligé, lâche, style souillon en savates, qui sonne aussi faux qu'un accord mal plaqué : « Où c'est qu'faut que j'demande ? », « Dites-y qu'ils grouillent », « T'sais si elle bosse ? », « T'as qué'chose ? ». Il y a aussi ces germanismes dont on a tant parlé sans pouvoir les extirper de notre langue, ces « J'ai servi mon vélo sur la rue », que certaines personnes, même tout ce qu'il y a de bien, font le plus innocemment du monde.

Mais gardons-nous de tomber dans l'excès contraire. Ceux (et celles) qui raffinent, qui parlent du bout des lèvres, qui truffent leurs propos de mots anglais, sont à l'opposé du juste milieu. Les phrases solennelles et emberlificotées qu'on entend souvent dans le commerce et l'administration regorgent de termes impropres, de liaisons mal-à-propos et de fautes de grammaire élémentaire. Le ton fat et assuré sur lequel elles sont prononcées est directement proportionnel au snobisme dont leurs auteurs sont les victimes et à leur irrésistible désir de faire bien. En outre, les dames qui vont à « Lôsanne » ne sont pas vraiment plus distinguées que celles qui montent à « Cho-d-Fonds ». Entre la « Ripenne » et la P. P., les « Séblons » et « Sain... » il n'y a pas plus de différence qu'entre tel homme et tel animal, comme disait la Rochefoucauld.

J'aime mieux, trois fois mieux, la verdure de Cambronne que la prétention de certaines Précieuses modernes, la langue imagée d'un Pantagruel ou d'un Villon que celle de nos « durs à la noix ». Sans doute par goût du classicisme...

MARINETTE.

AVIS OFFICIELS

COMMUNE DE PESEUX

Assemblée des propriétaires de vignes

Les propriétaires de vignes sont avisés que l'assemblée pour la fixation de la levée du ban des vendanges aura lieu le jeudi 21 octobre 1954, à 18 heures, à l'Aula de la maison de commune.

Commune de Saint-Blaise

Jeudi 21 octobre 1954 à 18 h. à la salle de justice

Assemblée des propriétaires de vignes

situés sur le territoire de Saint-Blaise. Préavis sur la levée du ban des vendanges

Enchères de vendanges

A l'issue de l'assemblée des propriétaires le Conseil communal de Saint-Blaise exposera en vente par enchères publiques la vendange des vignes en blanc que la commune possède sur son territoire.

Pour visiter les vignes, s'adresser à M. René Engel, directeur des domaines.

COMMUNE de Landeron-Combes VILLE de Neuchâtel

Soumission pour coupe de bois

La commune met en soumission l'exploitation d'une coupe marquée dans sa forêt de Serroute, division 41.

Pour tous renseignements, s'adresser au garde forestier Georges Auberson. Tél. 797 24.

Les offres, portant la mention « Soumission pour coupe de bois », peuvent être adressées au Bureau communal jusqu'au 30 octobre 1954 au plus tard.

Le Landeron, le 18 octobre 1954. Conseil communal.

BOULANGERIE-PÂTISSERIE TEA-ROOM - PENSION

dans ville industrielle du Jura. Existence assurée. Prix: immeuble et commerce, Fr. 25,000.—. Nécessaire pour traiter, Fr. 25,000.—. Entrée tout de suite ou date à convenir. Ecrire sous chiffres P 6804 N à Publicitas, Neuchâtel.

TEINTURERIE

avec petite maison et quatre magasins bien situés (bon rendement), à vendre pour cause de maladie. Adresser offres écrites à N. O. 855 au bureau de la Feuille d'avis.

A VENDRE ou à louer, à proximité de Neuchâtel, un ancien IMMEUBLE

comportant deux logements et deux grands locaux. Eau, gaz, électricité, force, grand dégagement, bord de route. Belle situation. Ecrire sous A. Z. 899 au bureau de la Feuille d'avis.

A LOUER APPARTEMENT

de trois chambres, avec confort, pour fin octobre. S'adresser à M. Ernest Heide, Charmettes 13.

FEUILLETON de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

ARIELLE ROMAN par CLAIRE et LINE DROZE

S'ils échangeaient à la cantonade des mots aigres, seuls des éclats parvenaient sur la scène. Le rideau baissé, on devinait au-delà une vie secrète, avec ses assauts, ses malentendus, ses rancœurs, et dans laquelle n'avait pas dû se glisser le fil joyeux de l'harmonie.

CHAPITRE II

C'était une jeune fille blonde, coiffée très plat, avec un frange. Elle portait une jupe et un corsage de jersey noir, sans ornement, qui faisaient, trouva Philippe, « petit deuil pauvre ». Elle n'était pas très

ETUDE DE Me CHARLES BONHOTE avocat et notaire - Grand-Rue 3, à PESEUX.

A louer à Pesieux

dans immeuble soigné à proximité immédiate du centre du village, appartements de quatre pièces. Loyer: 165 fr. appartements de trois pièces, loyer 145 fr. appartements de deux pièces, loyer 120 fr. chauffage général au mazout en plus. Gaz, électricité à la cuisine. Logements disponibles début novembre et début décembre. Pour louer, s'adresser à la dite étude.

Saint-Aubin

Au bord du lac, à louer pour tout de suite, un appartement de quatre pièces, dont une indépendante. Tout confort, chauffage général. S'adresser à J.-P. Borel, agent d'affaires, Saint-Aubin.

Chambre meublée

indépendante, à personne sérieuse. Rue Bachelin 37. Tél. 5 80 29.

Belle chambre

à un ou deux lits, quartier de la Maladière, confort, pour employées sérieuses. Tél. 5 89 32.

Belle grande chambre

à louer. S'adresser: faubourg de l'Hôpital 17, 4me, ascenseur.

A louer pour tout de suite, jolie petite chambre à personne sérieuse. S'adresser: Berolles No 1, 3me à droite.

A louer jolie chambre, part à la salle de bains. S'adresser à: « Bon Accueil », Beaux-Arts 7, 2me étage.

Chambre meublée

à louer, tout confort. Prix avantageux. Quartier Favarge. Tél. 5 35 95.

A louer chambre pour monsieur. Ecluse 78, à droite.

DEM. A LOUER

Professeur RETRAITÉ cherche APPARTEMENT

de trois chambres, bains, dépendances, si possible jardinnet (ancien prix). Offres à B. A. 898 au bureau de la Feuille d'avis.

CHAMBRES

Belle chambre à deux lits, vue, bains, près du centre, pour messieurs sérieux. Adresser offres écrites à O. B. 841 au bureau de la Feuille d'avis.

A louer deux chambres, communiées, convenablement pour quatre personnes: chauffage, bains. Prix modéré. Tél. 5 41 35.

A louer pour le 1er novembre, à personne sérieuse, petite chambre au soleil, chauffable. — 1er-Mars 6, 3me étage, à gauche.

A louer pour tout de suite ou pour date à convenir.

petit appartement d'une ou deux pièces ou éventuellement une chambre non meublée, avec part à la cuisine. — Adresser offres écrites à O. A. 895 au bureau de la Feuille d'avis.

Je cherche un appartement de quatre pièces

confort ou mi-confort, pour date à convenir. — Jules Dudan, Rocher 25.

OFFRES D'EMPLOIS

Comptable - correspondant (e)

connaissant les deux langues, serait engagé pour la tenue complète d'une comptabilité par maison de commerce de la région du vignoble. Entrée immédiate. Expérience et connaissance complète de tous les travaux de bureau exigés. Adresser offres sous chiffres X. R. 889 au bureau de la Feuille d'avis.

— Suffit... je plaque tout... Pas mon travail.

— Comme si tu en avais jamais eu un!

— Je suis l'accompagnateur de m'man.

— Tu ne l'accompagnes pas souvent!

— Si, quand elle étudie.

— Vraiment? Tu vas plutôt au café.

— Je suis bien obligé d'aller y vendre les caramels mous de la maison Tintouin.

— Elle haussa les épaules.

— Tu y vas surtout pour jouer, c'est un bureau auxiliaire du Pari mutuel.

— P. M. U., marmotta José... immense réseau... nouvelle formule appelée course par course, excellente.

— Excellente pour perdre.

— Penses-tu! soupira-t-il, tirant brusquement sur un drap dont Arielle, prise au dépourvu, lâcha le bout.

La discussion se passait en sourdine. Arielle et José ne semblaient pas s'apercevoir de la présence de Philippe.

Celui-ci, toujours serviable proposa:

— Je vais vous aider.

— Prenez ma place, dit la jeune fille, j'ai peur que mon potage au lait ne se sauve.

José fit la grimace.

Entreprise industrielle du Vignoble (près de Neuchâtel) engagerait tout de suite une

employée de bureau

habile sténodactylo et au courant des travaux de bureau. Place stable. Faire offres manuscrites avec photographie et prétentions sous chiffres P. A. 897 au bureau de la Feuille d'avis.

Nous cherchons pour entrée immédiate

quelques OUVRIÈRES

Prrière d'adresser offres écrites ou se présenter à: Fabrique d'appareils électriques S. A. NEUCHÂTEL

UN monteur en chauffage et un

aide-monteur

connaissant bien la branche, seraient engagés tout de suite par la maison Ernest Luppi, chauffage, sanitaire, Pesieux.

On demande pour tout de suite

dames ou demoiselles

connaissant la dactylographie, pour travaux d'adresses. Travail à domicile exclu. Se présenter au bureau d'adresses, place de la Gare 6 (rez-de-chaussée Hôtel des Alpes), Neuchâtel.

On cherche pour tout de suite une

JEUNE FILLE

pour aider au ménage. S'adresser à famille Walter, café Central, à Boveresse.

Employée de maison sachant cuisiner est demandée par

MÉNAGE

soigné de deux personnes. Congés réguliers et vacances assurés. Date d'entrée à convenir. Faire offres écrites sous O. B. 850 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande pour tout de suite ou époque à convenir

filles de cuisine-aidé de ménage

Restaurant Lacustre, Colombier. Tél. 6 34 41.

Commissionnaire

Pharmacie de la ville engagerait jeune garçon (ou jeune fille) hors des écoles, comme commis-sionnaire et pour travaux d'habillage. — Demander l'adresse au No 856 au bureau de la Feuille d'avis.

PERSONNE

libre de 9 h. à midi, cherche emploi auprès de personne seule ou dans un petit ménage. Adresser offres écrites à C. D. 888 au bureau de la Feuille d'avis.

EMPLOYÉ DE FABRICATION

diplômé commercial, connaissant à fond le département et la calculation des prix, cherche place pour date à convenir dans fabrique d'horlogerie ou entreprise commerciale. Adresser offres écrites à R. O. 854 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille de 24 ans cherche place à Neuchâtel ou aux environs pour le 15 novembre, comme

VOLONTAIRE

dans ménage, pension ou home. Désire apprendre le français. Offres sous chiffres Y 58104 Q à Publicitas, Bâle.

JEUNE EMPLOYÉE

habile et consciencieuse. Entrée pour tout de suite ou pour date à convenir. Faire offres sous chiffres 23352 à Publicitas, Olten.

On cherche dans famille de deux personnes,

DAME

capable de s'occuper de l'entretien du ménage. Aide régulière pour travaux de nettoyage. — Adresser offres écrites à K. O. 867 au bureau de la Feuille d'avis.

VACANCES

On recherche un brave homme pour trois semaines. Travail le matin, après-midi libre. Café du Stand, Petit-Martel 5.

MANŒUVRE

On cherche pour tout de suite un bon manœuvre. Adresser offres écrites à V. O. 861 au bureau de la Feuille d'avis.

Peintres

sont demandés. Entreprise R. Piana, 1er-Mars No 45. Tél. 5 20 68.

Je cherche pour ménage de trois personnes,

employée de maison

parlant si possible le français. Adresser offres écrites à B. O. 884 au bureau de la Feuille d'avis.

Bureau de la ville cherche une

débutante

connaissant la dactylographie, pour divers travaux de bureau. Faire offres à case postale 290.

Nous cherchons, pour les heures de repas, jeune

AIDE

en échange de sa pension. S'adresser à « La Prairie », Grand-Rue 8, Neuchâtel.

Jeune fille parlant le français et l'allemand cherche place de

SOMMELIÈRE

pour le 1er novembre, dans restaurant ou tea-room, à Neuchâtel ou aux environs. — Tél. (037) 6 31 38.

Travaux de bureau à domicile sont recherchés par

SECRETARE

soit correspondance, factures, devis, comptabilité. Adresser offres à case postale 85, Neuchâtel 2, gare.

Jeune homme tessinois désire se perfectionner dans la langue française, cherche place de

commissionnaire

ou pour faire divers petits travaux dans fabrique. Adresser offres écrites à L. A. 902 au bureau de la Feuille d'avis.

RÉGLAGES

Réguleuse consciencieuse cherche travail à domicile. Réglages plats avec ou sans point d'attache, ou virologes, centrages. Adresser offres écrites à P. R. 900 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune homme

de 20 ans, robuste, cherche place pour apprendre le français comme commis ou autre emploi dans le commerce. Possède permis pour poids lourds. Tél. 8 12 41.

cherche remontages, finissages, mécanismes

à domicile. Travail consciencieux. Adresser offres écrites à E. K. 891 au bureau de la Feuille d'avis.

Demoielle consciencieuse et active demande travail à domicile. Faire offres écrites à P. V. 899 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille parlant le français et l'allemand, connaissant les deux services, cherche place de

SOMMELIÈRE

pour le 1er novembre, dans tea-room ou grand restaurant de Neuchâtel. Adresser offres sous chiffres AS 60682 N aux Annonces Suisses, Neuchâtel.

Jeune fille, âgée de 21 ans, sachant le français, l'allemand et l'anglais, cherche place de

demoiselle de réception

chez médecin ou dentiste, éventuellement accepterait place de téléphoniste dans entreprise. — Faire offres sous chiffres AS 60681 N aux Annonces Suisses, Neuchâtel.

Retoucheuse spécialisée

cherche retoucheuse à domicile, atelier pourvu de machine moderne. Travail régulier et suivi (une à cinq positions). Faire offres écrites à R. S. 894 au bureau de la Feuille d'avis.

PERSONNE

libre de 9 h. à midi, cherche emploi auprès de personne seule ou dans un petit ménage. Adresser offres écrites à C. D. 888 au bureau de la Feuille d'avis.

EMPLOYÉ DE FABRICATION

diplômé commercial, connaissant à fond le département et la calculation des prix, cherche place pour date à convenir dans fabrique d'horlogerie ou entreprise commerciale. Adresser offres écrites à R. O. 854 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune fille de 24 ans cherche place à Neuchâtel ou aux environs pour le 15 novembre, comme

VOLONTAIRE

dans ménage, pension ou home. Désire apprendre le français. Offres sous chiffres Y 58104 Q à Publicitas, Bâle.

JEUNE EMPLOYÉE

habile et consciencieuse. Entrée pour tout de suite ou pour date à convenir. Faire offres sous chiffres 23352 à Publicitas, Olten.

On cherche dans famille de deux personnes,

DAME

capable de s'occuper de l'entretien du ménage. Aide régulière pour travaux de nettoyage. — Adresser offres écrites à K. O. 867 au bureau de la Feuille d'avis.

VACANCES

On recherche un brave homme pour trois semaines. Travail le matin, après-midi libre. Café du Stand, Petit-Martel 5.

MANŒUVRE

On cherche pour tout de suite un bon manœuvre. Adresser offres écrites à V. O. 861 au bureau de la Feuille d'avis.

Peintres

sont demandés. Entreprise R. Piana, 1er-Mars No 45. Tél. 5 20 68.

Je cherche pour ménage de trois personnes,

employée de maison

parlant si possible le français. Adresser offres écrites à B. O. 884 au bureau de la Feuille d'avis.

Bureau de la ville cherche une

débutante

connaissant la dactylographie, pour divers travaux de bureau. Faire offres à case postale 290.

Nous cherchons, pour les heures de repas, jeune

AIDE

en échange de sa pension. S'adresser à « La Prairie », Grand-Rue 8, Neuchâtel.

Fayence anglaise. Les Spécialistes SOLLBERGER & C° PLACE DU MARCHÉ NEUCHÂTEL. WEEDGWOD et les meilleures marques. Dîners - Déjeuners. Services à thé et à moka complets ou à la pièce seulement la première qualité. Escompte S.E.N. & J. 5 %

Sans compresseur! le pistolet à peinture BURGIA 53 pour décorateurs, peintres, garagistes 220 v. Prix: Fr. 98.50 + port M. THOMET ECLUSE 15 NEUCHÂTEL

PERDUS - TROUVÉS. Trouvé jeune chienne noire et blanche longue poil. S'adresser à Mme René Boson, Chaumont No 91. Tél. 7 81 55.

CHIENNE de chasse, noire et blanche, répondant au nom de Bella. En cas de découverte téléphoner Charles Droz, Chaumont. Tél. 7 81 22.

Dr Descœudres CORCELLES ABSENT du 21 octobre au 24 octobre

LA LIGNE — souci de toute femme élégante — s'obtient en quelques séances à L'institut de massages André Dirac Sauna Privée et commune 17, faubourg de l'Hôpital, tél. 5 34 37

REMERCIEMENTS La famille de Monsieur Otto LOBSIGER très touchée des nombreux témoignages de sympathie et d'affection qu'elle a reçus, exprime ici sa profonde reconnaissance. Neuchâtel et la Chaix-de-Fonds, 21 octobre 1954.

baillées. Evidemment, il faudrait qu'il fit le sien, lui-même, le matin avant de s'en aller. De la cuisine, Arielle appela: — Trouvez-vous ce qu'il vous faut? Oui, merci, cria-t-il à son tour. Et il alla carrément voir la jeune fille pour lui parler du petit déjeuner et la prévenir que, devant être à neuf heures à l'agence Voyagea, il faudrait le servir à l'heure. Après tout, on allait lui prendre un prix de pension — même modique — il pourrait exiger raisonnablement... etc. Il la trouva assise de biais sur une chaise branlante, une assiette pleine de potage au lait sur les genoux. Elle le remua avec une cuiller de fer cabossée tout en lisant une lettre. Un réflecteur à poulie baissé laissait tomber sur la table, submergée de vaisselle, une flaque de lumière pauvre. Cet éclairage jaunâtre semblait ternir les cheveux d'Arielle et lui cerner les yeux. Le jersey de son corsage laissait pointer des épaules maigres et trahissait des seins menus mais bien faits. — Il vous manque quelque chose? demanda-t-elle d'un air lointain. Elle ajouta avec lassitude. Attendez un peu... (A suivre)

POUR MESSIEURS :



Fr. 34.80

Soulier à boucle cuir brun, semelle de caoutchouc cellulaire



Fr. 39.80

Un modèle de notre collection Bally-Stadion Cuir noir, semelle de caoutchouc Bally-Solair

GRAND CHOIX D'AUTRES MODÈLES à partir de

Fr. 29.80

CHAUSSURES

J. Kurth

Seyon 3 NEUCHÂTEL

Au Bâcheron
Ecluse 20, Neuchâtel
Le meuble qui vous manque s'achète avantageusement dans nos magasins
Facilités de paiement

A vendre

« Studebaker »

Champion, 14 CV, modèle 1948, avec radio, bon état de marche, une

camionnette

« Peugeot »

11 CV, type 402, en bon état de marche. — Hans Kämpfer, garage, Thielle. Tél. (032) 8 36 57.

A remettre, à Genève,

laiterie -

épicerie -

primeurs -

charcuterie

sur artère principale, avec appartement. Téléphoner au (022) 93 01 35.

CHÂTAIGNES
de Cuneo

à 75 ct. le kg. — Envois contre remboursement. Arnaboldi-Bortoli, fruita, Lugano.

Manteau de fourrure

gris argent, taille 42, à vendre, 250 fr. — Mme Bocek, Chavannes 2.

A vendre

habits pour fillette

de 11-12 ans, manteau, costumes, jaquette, robe de patineuse, etc. — H. Knüttli, coiffeur, Portes-Rouges 149.

POTAGER

à bois, trois trous, à vendre, Beaulx-Arts 15. — Tél. 5 32 21.

A vendre

« RENAULT »

4 CV.

en parfait état. Téléphone 5 64 48.

A VENDRE

potager à bois, trois trous, en parfait état, ainsi qu'un réchaud à gaz avec table. Demander l'adresse du No 885 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre

PIANO

brun (sommier renforcé), en parfait état, 700 fr. (rendu sur place) ainsi qu'un superbe piano brun « Schmidt Flohr », à l'état de neuf, avantageux. Mme Visont, professeur, rue Jardinière 13, la Chaux-de-Fonds. Téléphone (039) 2 39 45.

A vendre

« RENAULT »

4 CV

en parfait état de marche, chauffage, quatre pneus neufs. Prix : 2500 francs. Révisées 36, 1er étage, à droite, entre 18 et 20 heures.

A vendre une

POUSSETTE

très bonne occasion. — Tél. 5 46 49.

A VENDRE

un potager à bois, deux trous et bouillière, un réchaud à gaz avec table, une baignoire de cuisine en zinc, avec équipement à gaz, deux selles en bois. S'adresser à la maison Cortaillod, Mme Blanc, Auvrenier.

A vendre à conditions

avantageuses superbe

manteau

de fourrure

(queues de vison), taille 42-44, en parfait état. Ecrire à case postale No 12482, Neuchâtel.

A vendre un

pousse-pousse

pliant « Dodo », un char à ridelles. Tél. 5 19 81.

A vendre

« Peugeot » 203

et

« Ford Vedette »

entièrement revues, à l'état de neuf, modèles 1950. Offres à Mustcor S. A., Parcs 38, Neuchâtel.

A vendre

DUVETS

pur édrédon, prix très bas. E. Nutter, Terreaux No 3. Tél. 5 17 48.

A vendre

banque

de magasin

180x70x90 cm. Tél. 5 10 38

AUJOURD'HUI : jeudi 21 octobre :

à notre magasin : rue du Seyon :

MIGROS

DÉGUSTATION

DE NOS CAFÉS

EXQUISITO 100 g. **1.217**
(paquet 226 g. 2.75)

BONCAMPO 100 g. **-.987**
(paquet 228 g. 2.25)

EN RÉCLAME!

SPAGHETTI « BLÉ D'OR » courts, le kg. **1.50**
(paquet 500 g. —.75)

Purée de tomates « Bischofszell » **-.55**
2 boîtes 70 g.

PARMESAN (½ kg. Fr. 4.—) 100 g. **-.80**
le meilleur fromage pour les pâtes et les mets au gratin

POUR LES VENDANGES

GRUYÈRE
TILSIT
APPENZELL

JURA
EMMENTAL
(125 g. —.70)

par kg. **5.30**

Choucroute cuite

Gnagis cuits

Gôtelettes salées cuites

Lard salé cuit - Wienerli

Schublings - Saucissons

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

R. MARGOT

Complets confection

depuis Fr. 90.—

COOPÉRATIVE

DU VÊTEMENT

GRAND-RUE 6

1er étage

A vendre

CHIENNES

berger allemand, garanties pure race, très bonnes gardiennes, âgées de trois mois. — M. Robert Vautravers, le Sapel sur Travers. Tél. (038) 9 24 71

A vendre

LE BON FROMAGE

POUR FONDUE

chez

rue Fleury 16

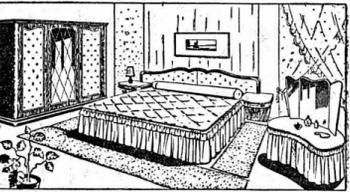
H. MAIRE

Occasion

Pour cause de changement à vendre un lit à deux places, remis à neuf, lavabo, armoire à glace et table de nuit. Tél. 5 50 54.

INSTALLATIONS NEUCHÂTEL
TÉL. 5 17 12 GRAND-RUE 4

Chambre à coucher création nouvelle



Nous exposons dans nos locaux entièrement rénovés quelques nouveaux modèles, absolument inédits et de notre propre fabrication. Venez vous aussi visiter sans engagement nos vastes expositions. Vous ne regretterez pas votre déplacement. Vous trouverez chez nous le mobilier convenant à votre goût et à votre bourse.

J. Skrabal S.A.
FABRIQUE DE MEUBLES - PESEUX

Veuillez m'adresser votre catalogue.

Nom : _____

Rue : _____

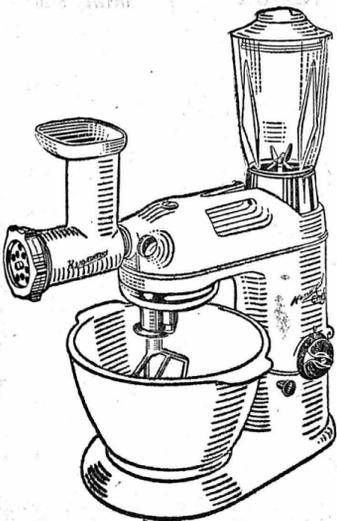
Localité : _____

DÉMONSTRATIONS

Vendredi 22 octobre

de la machine culinaire

KENWOOD



Plus qu'un mélangeur
Plus qu'un appareil à liquéfier
4 machines en une seule



Saint-Honoré 5 Tél. 5 18 36

MESDAMES

notre collection d'automne — très chic — vous attend.

GEORGES O. MARIOTTI

Chapelier modéliste

1er étage Rue de l'Hôpital 5

au-dessus de la boucherie Jaccard

Société coopérative de consommation

FIGUES
(nouvelle récolte)

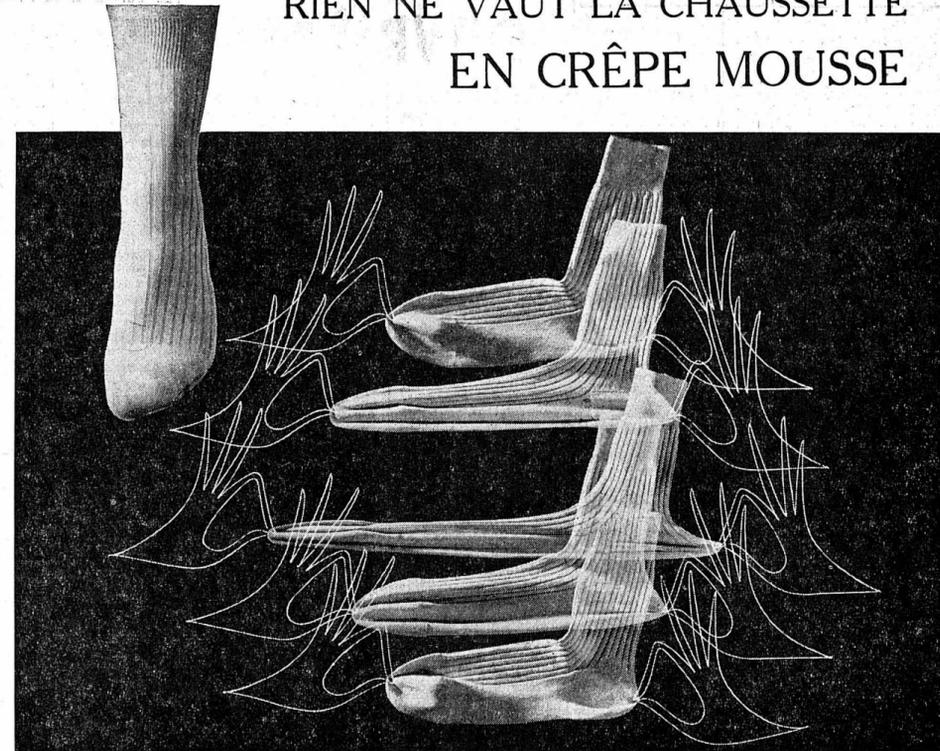
Calamata **0.35**
le pt. 225 gr.

Smyrne **1.—**
le ½ kg.

Smyrne Née Plus Ultra **0.85**
le pt. 250 gr.

Le sens de l'économie, comme le goût de la meilleure qualité, sont satisfaits par le choix ci-dessus.

VOUS AVEZ RAISON MESSIEURS !
RIEN NE VAUT LA CHAUSSETTE
EN CRÊPE MOUSSE



Helanca ! FANTASTIQUE ELASTIQUE INÉGALABLE 100% suisse

SOCQUETTE HELANCA

unie, coloris mode, au choix

350

SOCQUETTE HELANCA

unie, teintes gris, marine, noir, pervenche

550

SOCQUETTE HELANCA

fantaisie à rayures ou dessins jacquard

650

Messieurs, faites un essai, cela en vaut la peine

AU LOUVRE
La Nouveauté SA
NEUCHÂTEL

Grande action
FRITEUSE



FRITEUSE TIXOR
et bassine à friture
pour plaques électriques

Nous vous expliquerons en

démonstration

comment faire des frites
et chips savoureuses
mercredi, jeudi et vendredi
de 14 h. à 17 h. 30
à l'entresol de notre magasin
rue du Seyon 10 (ascenseur)

Elexa
NEUCHÂTEL



Les oignons à fleurs

viennent d'arriver de Hollande
Tulipes, jacinthes, crocus, jonquilles,
narcisses blancs et jaunes, perce-neige
1er choix

A LA CORBEILLE DE ROSES
Place Purry 2 NEUCHÂTEL Tél. 5 36 07

Nos articles et nos documents d'actualité

Le point sur l'affaire Montesi

Les suspects demeurent en prison, parce que leur alibi est contesté, et l'énigme — qui demeure entière — passionne de plus en plus l'opinion italienne

De notre correspondant de Rome:

Faire le point sur l'affaire Montesi ? A la vérité, le secret hermétique et légal observé par le juge Sepe et sa Chambre d'instruction ne rend pas facile la tâche des commentateurs. On en est réduit à des inductions, et les témoins se montrent d'autant plus prudents qu'ils pourraient être cités comme accusés s'ils avaient la langue trop longue.

Ceux qui ont eu la langue trop longue

C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à nombre de comparses, d'Adrienne Bissaccia, la jeune existentialiste de Via del Babuino, qui raconta tant de choses en février, et aurait connu Wilma Montesi à Capocotta, puis s'enferma dans un silence complet aussi bien lors du procès Muto que lors de ses premiers interrogatoires devant le juge Sepe.

C'est aussi le cas de Tea Garanzoli, une autre existentialiste qui, pour une centaine de milliers de lires (Muto a dit beaucoup moins, d'autres ont affirmé 400.000 lires), publia dans la défunte revue « Attualità » le trop fameux article « J'ai vu mourir Wilma », qui lui a déjà valu quelques semaines de prison.

Pour ce même motif, les gardiens de Capocotta, Venanzio di Felice, Lilli et Terzo Guerrini se sont vu refuser l'élargissement cette semaine. Non seulement le juge Sepe n'est pas encore satisfait d'eux, mais ils figureront aussi au banc des accusés. Di Felice devrait, en particulier, expliquer pourquoi il a quitté Tor Vajonica aussitôt après que le corps de Wilma eut été retrouvé.

Un mois au secret

Montagna et Piero Piccioni ont passé presque un mois au secret. Toutes précautions furent prises pour les empêcher d'avoir aucun contact l'un avec l'autre, de connaître ce que la presse disait de l'affaire Montesi et de leur arrestation, et ils ne pouvaient même pas voir leurs avocats. Il s'agissait évidemment de les faire parler. Aujourd'hui cette rigide consigne est levée. Cette semaine, les avocats ont pu prendre contact avec leurs clients. Ils ont pu aussi prendre connaissance de l'expertise néroscopique faite en plusieurs fois, et dont les résultats ont par conséquent été communiqués à la presse. Il s'agit d'une procédure macabre, puisque ces expertises ont eu lieu à plusieurs reprises, non seulement aussitôt après la mort de la jeune fille, mais au printemps dernier, lorsque l'on procéda à une exhumation. Les plus grands experts d'Italie, qui sont des célébrités mondiales en cette sorte de spécialisation, ont donné des éclaircissements qui méritent d'être rapportés.

Les expertises...

On sait que selon la première version des faits, Wilma Montesi serait morte en syncope à Ostie, sur la plage, en prenant un bain de pieds trop tôt après avoir mangé. Le décès se serait produit le 9 avril au soir. Mais le corps ayant été retrouvé à Tor Vajonica, soit 21 km. plus au sud sur la côte de la Tyrrhénienne, il faut alors supposer que les vagues l'ont roulé jusque-là. Ce corps fut récupéré, en état de parfaite conservation, vers 7 heures du matin, le 11 avril 1953, soit 36 heures au moins après la date présumée par cette première enquête, de la mort de Wilma. Or, l'expertise faite ce printemps et qui tient compte de la première en y ajoutant les nouveaux éléments

révélés par l'exhumation, permet d'affirmer que Wilma est morte le 10 avril, après 20 heures ou même, au plus tard, peu après minuit dans la nuit du 10 au 11 avril, ce qui élimine complètement la première version du bain de pieds, et dès lors met sur la sellette ceux qui ont accredité cette légende, et en tout premier lieu l'ex-questeur de Rome, M. Xavier Polito, qui figurera aussi sur le banc des accusés (!).

... et contre-expertises

La contre-expertise établit, en effet, que Wilma, dont le corps et particulièrement le visage étaient en parfait état de conservation — ceux qui retrouvèrent le cadavre crurent tout d'abord que la jeune fille était seulement endormie — ne put pas séjourner très longtemps dans l'eau, sinon de voraces petits crabes l'auraient dénichée et rendue à peu près méconnaissable.

Wilma est morte noyée, mais n'est pas restée très longtemps dans l'eau. Une quantité abondante de sable a été retrouvée dans les poumons, ce qui prouve qu'elle n'a pas pu être roulée par les vagues du large, mais qu'elle a respiré une eau contenant un fort pourcentage de sable, telle que celle qui se trouve à une profondeur de 50 à 60 cm. sur la côte. Les taches des vêtements sont celles faites par l'eau de mer, et les échy-moses au bras et aux jambes démontrent que le corps a été transporté vivant sur la plage, mais nullement qu'il y ait eu lutte.

Dès lors, on est conduit à penser que Wilma fut transportée à quelques mètres de l'eau, mais pas jetée dans l'eau. Celle-ci aurait atteint le corps de la jeune fille évanouie seulement au moment de la marée haute, et l'aurait roulé sur le sable mais probablement sans le recouvrir complètement, bien qu'on ne puisse pas l'affirmer de façon absolue. Enfin il n'est pas exclu que Wilma ait été jetée dans l'eau du haut d'une barque longeant le rivage. Les vagues ne peuvent pas l'avoir roulée sur plus de 100 mètres. Il subsiste d'ailleurs plusieurs énigmes, en particulier le motif pour lequel une partie seulement des vêtements de Wilma furent retrouvés.

L'interrogatoire des policiers

Un autre interrogatoire revêt le plus grand intérêt. C'est celui des deux policiers qui effectuèrent des recherches lors de la première enquête, Magliozzi et Morlacchi. Tous deux conclurent au décès par suite du bain de pieds. Mais l'un d'eux aurait voulu poursuivre les recherches et en fut découragé. Par qui ? Par Polito, qui aurait alors exercé une pression en abusant des pouvoirs de sa charge pour étouffer la vérité ? C'est là un point qu'il est impossible d'éclaircir lorsque l'on ne possède pas les éléments dont dispose au contraire le juge Sepe. Mais le fait que celui-ci, après un interrogatoire de deux heures des deux policiers, les a confrontés, prouve que leurs récits ne coïncident pas.

Il y a, en outre, un rapport établi le 9 mai 1953 dont l'« Europeo » a révélé l'existence et qui aurait dû porter Polito à poursuivre ses investigations. Polito ne l'aurait-il pas connu ? Ou a-t-il au contraire tenté de le supprimer ? Et pourquoi son auteur n'en a-t-il pas parlé avant que l'« Europeo » ne révèle son existence en publiant son facsimilé ? S'agit-il là aussi d'une pression ?

C'est là, on le conçoit, un problème d'une extrême gravité. Polito ne peut avoir agi de son propre chef. Il n'y aurait eu aucun intérêt. Il faut donc admettre que quelqu'un l'a induit à intervenir personnellement pour égarer les recherches et conduire l'enquête dans un cul-de-sac. C'est ici que reparait le « marquis » Montagna, et Piero Piccioni avec lui. Et là revient le problème posé par la fameuse visite que Montagna aurait rendue au palais Viminal, le 29 avril 1953, visite de près de deux heures au bout de laquelle Montagna, revenant enfin dans son auto, aurait déclaré en présence d'Anna-Maria Caglio : « Maintenant tout est arrangé ». Mlle Caglio l'avait attendu tout ce temps dans la voiture au lieu d'aller au cinéma, comme il avait été fixé entre eux ; mais il avait dit qu'il « fallait tirer Piero Piccioni d'un mauvais pas ».

L'alibi de Piccioni (junior) contesté

Tel est du moins le récit d'Anna-Maria Caglio. Et il semble bien que le juge Sepe ajoute foi à cette histoire. Il a de nouveau entendu Anna-Maria Caglio cette semaine, et jusqu'à présent il n'est question ni de l'arrêter pour faux témoignage, ni de la faire figurer au banc des accusés. Le juge Sepe n'accepte apparemment pas l'alibi de Piero Piccioni sur l'emploi du temps le 29 avril 1953 : Alida Valli, l'actrice illustre et amie de Piero Piccioni, affirme qu'il se trouvait chez elle jusqu'à minuit avec d'autres étoiles de cinéma. Mais ce diner de gala en l'honneur d'un film nouveau ne débuta que vers 20 heures. On parle d'ailleurs d'une confrontation probable entre Alida Valli et Anna-Maria Caglio. Ce sera une belle chose, pour ceux qui y seront admis. Alida Valli téléphona, on le sait, à son ami de ne rien avoir affaire

avec « cette femme » — Wilma Montesi.

Et l'oncle Joseph !

Parmi les autres personnages impliqués se trouvent ceux qui affirment avoir vu Wilma à Capocotta. Le juge Sepe vérifie d'ailleurs les alibis de l'oncle Giuseppe, qui semble avoir éprouvé une grande tendresse pour sa nièce Wilma, se vantait volontiers de ses succès auprès du beau sexe, avait une garçonnière à Ostie, et s'y rendit du 9 au 12 avril. Giuseppe Montesi a été interrogé pendant quatre heures cette semaine. Il aurait éclaté en sanglots à la fin du long interrogatoire, et son frère Rodolfo, le père de Wilma, vient de déclarer qu'il le croit sans aucun rapport avec la disparition de Wilma. Il participa aux recherches dès le 9 avril à 22 heures, a-t-il dit, mais Rodolfo fixe cette heure à 23 h. 30. Si Wilma est morte seulement le lendemain, on ne voit pas comment Giuseppe l'aurait transportée, le lendemain seulement, sur la plage et l'y aurait abandonnée. Il peut justifier de l'emploi de son temps. Du moins l'état actuel des recherches le laisse supposer.

Ils demeurent en prison

On en est là. Le fait essentiel, c'est tout de même que Montagna et Piero Piccioni demeurent en prison, et que la demande de libération sous caution, avancée par leurs avocats, n'a pas été accueillie jusqu'ici. La situation de Xavier Polito ne s'est pas améliorée non plus, et il devra répondre d'avoir lancé dans une interview au « Giornale d'Italia », le bruit d'un alibi évidemment faux, à savoir que les 9, 10 et 11 avril 1953, Piero Piccioni était à Milan. Piero lui-même affirme qu'il était malade à Rome. Pourquoi ces deux alibis inconciliables ?

L'énigme est telle que l'opinion attend avec un intérêt passionné l'ouverture du procès public, qui ne peut avoir lieu, au plus tôt, que dans les premiers mois de 1955.

Pierre-E. BRIQUET.

Billet bâlois

QUAND UN GORILLE...

De notre correspondant de Bâle : Quand un gorille rencontre un autre gorille, de sexe opposé et captif comme lui bien entendu, cela fait... un événement d'une portée zoologique mondiale.

Car le gorille est l'un des animaux les moins connus du globe. Il n'y a que cent ans que le premier fut envoyé en Angleterre, où on le prit pour une simple variété de chimpanzé. Actuellement il n'y en a en tout et pour tout que 57 en captivité, dont 13, 9 mâles et 4 femelles, habitent des jardins zoologiques européens. Seul de tout le continent, le zoo de Bâle peut

désormais se flatter, depuis la fin de septembre, de posséder un couple de ces anthropoïdes.

Christophe vaut une petite fortune

Un gorille vaut une petite fortune et le nouveau venu du zoo bâlois, offert par la société des amis du jardin, a coûté la bagatelle de 25.000 francs suisses. C'est un mâle de belle prestance, âgé de 4 à 5 ans et qui répond au nom de Christophe. Il est arrivé d'Amérique par avion après avoir été capturé très jeune près de Macomba, au Cameroun.

Sa première entrevue avec Achilla, la femelle de neuf ans que Bâle possède depuis sept ans déjà, n'a pas été des plus chaleureuses. Achilla, qui n'avait encore jamais rencontré d'être de son espèce, fut prise d'une véritable frayeur et il fallut bien vite séparer les deux animaux par crainte d'une catastrophe.

On s'apprivoise...

Placés dans deux cages voisines et communiquant par une porte à claire-voie, nos deux lointains cousins d'Afrique ne tardèrent toutefois pas à se connaître et à se comprendre... Lors du traditionnel « apéritif de presse », mercredi dernier, on put même les autoriser à se faire une brève visite qui se termina de la meilleure façon.

Les deux gorilles, malgré une certaine et bien compréhensible réserve d'Achilla, se firent mille gentilles et finirent par faire un tour de cage en se tenant tendrement par le cou... comme de simples humains quand ils ont vingt ans et croient encore à la vie.

Dans l'attente de l'heureux événement !

Christophe ne sera toutefois adulte que dans deux ou trois ans, de sorte qu'il faudra attendre un certain temps encore l'heureux événement qui motiva son achat. D'ici là on veillera à lui donner une nourriture abondante et bien vitaminée, pour lui éviter de tomber dans l'impuissance qui frappe très souvent les mâles captifs...

Si l'événement se produit un jour, ce sera bien la première fois, dans le monde entier, que le gorille se reproduit en captivité. Les savants pourront alors sortir leurs calculs et noter tout ce qu'on ignore encore sur les mœurs de ce grand singe d'Afrique, la durée de sa gestation, son comportement avec les nouveaux-nés, etc.

Voilà pourquoi, comme nous le disions en tête de ce billet, l'arrivée d'un gorille mâle à Bâle risque de devenir un événement de portée mondiale !



Le couple de gorilles du zoo bâlois

COUPS DE CISEAUX

Les revirements du Kremlin

L'U.R.S.S. n'en est pas à un revirement près. Les hommes du Kremlin sanctionnent aujourd'hui l'accord de Trieste, contrairement à toute leur attitude passée. Cela inspire à Robert Monnet (« Tribune de Lausanne ») le commentaire suivant :

La diplomatie soviétique affecte les coups de théâtre et les décisions inattendues qui déconcertent l'adversaire. C'est une de taille que la remise par M. Vychninski à M. W. Borberg, président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, d'une lettre prenant note de l'accord intervenu pour le partage du territoire libre de Trieste.

La conclusion de cette lettre est hautement édifiante. Elle constate que l'accord intervenu entre l'Italie et la Yougoslavie encourage l'établissement de relations normales entre elles et contribuera à diminuer la tension existant dans cette région de l'Europe. C'est dans ces sentiments que l'U.R.S.S. prend bonne note de cet accord.

C'est là un revirement bien curieux ! Jusque-là le Kremlin s'en était tenu strictement aux termes du traité de paix italien qui prévoyait la nomination d'un gouverneur pour le territoire libre de Trieste. En décembre dernier encore, l'U.R.S.S. demandait la convocation du Conseil de sécurité afin de condamner le partage du territoire de Trieste envisagé dans la déclaration anglo-américaine du 8 octobre 1953 et d'exiger l'exécution intégrale du traité de paix italien. Or, aujourd'hui, ce partage est admis sans réclamation. Moscou s'en félicite même dans l'espoir que la solution, intervenue facilitera l'établissement de bonnes relations entre les deux pays intéressés.

Il y a bien là de quoi désarçonner les thuriféraires systématiques du gouvernement moscovite ! Le lendemain même de la publication de l'accord de Londres, l'« Humanité », organe officiel du communisme français, stigmatisait ce partage territorial intervenu « en violation des accords internationaux ». En donnant leur accord à cet arrangement, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne violent leurs engagements antérieurs et modifient d'une manière illégale le statut de Trieste dont le traité de paix stipule qu'il ne peut être qu'avec l'approbation de l'U.R.S.S.

La situation des communistes italiens n'est pas plus confortable. Dociles à la voix de leurs maîtres, ils avaient soutenu à fond la thèse moscovite de l'indivisibilité du territoire. Eux aussi, avaient dénoncé l'accord de Londres comme la solution « la plus mauvaise qu'on eût pu imaginer ». Lors de la dis-

cussion des déclarations du ministre Martino au Sénat, ils avaient accusé le gouvernement d'avoir sacrifié les intérêts de l'Italie et s'étaient attiré ainsi l'approbation des néo-fascistes d'extrême-droite. Aujourd'hui, ils sont désavoués.

Il ne faut pas cependant exagérer la portée de cette mésaventure. Ce n'est pas la première fois que les politiciens d'extrême-gauche sont surpris par les déconcertantes volte-face des hommes d'Etat soviétiques. Ils ont toujours réussi à faire accroire à leurs naïfs adhérents que — tout comme jadis Mussolini — le gouvernement soviétique « ha sempre ragione ».

Un « devoir chrétien »

M. J.-J. Chouet, chroniqueur de politique étrangère de la « Tribune de Genève », traite d'un aspect intéressant des élections qui se sont déroulées dimanche en zone orientale allemande :

Les élections de dimanche ne présenteraient donc aucun intérêt, si elles n'étaient l'occasion d'une habile manœuvre par laquelle les dirigeants de la zone orientale cherchent à opérer le ralliement de la population protestante au régime qu'ils incarnent.

Il y a à quelques jours, le « Neues Deutschland », organe du S.E.D., publiait une déclaration signée de 71 pasteurs appuyant l'appel électoral du Front national et invitant les chrétiens à donner leurs voix à ses candidats; de son côté, un « Cercle de travail des chrétiens évangéliques auprès du comité électoral du Front national » a répandu une brochure invitant les fidèles à soutenir la « politique de paix » du gouvernement de la zone soviétique, et mobilisant jusqu'au prophète Jérémie dans les rangs des partisans présumés de M.M. Grotewohl et Ulbricht.

Cette tentative de mettre Dieu au service du César communiste a suscité de fermes réactions. Les dirigeants des Eglises évangéliques de Berlin-Brandebourg, du Mecklembourg et de Thuringe notamment, ont condamné publiquement cette propagande et l'emploi abusif de textes bibliques détournés de leur vrai sens au profit d'une cause électorale. La conférence des Eglises évangéliques de la zone orientale avait d'ailleurs pris les devants en décidant de ne pas s'immiscer à l'occasion des élections dans les affaires politiques, et cette prise de position avait été portée à la connaissance des autorités de la zone soviétique. La faculté avait été toutefois laissée aux pasteurs de préciser, en fonction des circonstances locales, l'attitude réservée que l'Eglise entendait observer, et d'inviter,

cas échéant, les fidèles à s'abstenir de participer au scrutin.

C'est donc en pleine connaissance des difficultés dans lesquelles ils allaient jeter les protestants et leurs pasteurs que les chefs du Front national ont entrepris d'amener les chrétiens dans leur camp. Les abstentionnistes et les protestataires, qui seront facilement repérés, s'exposent en effet à des représailles sur lesquelles le gouvernement de Bonn a attiré l'attention des électeurs de la zone orientale. Les chrétiens se trouvent donc placés devant une cruelle alternative. S'ils s'abstiennent de voter, ils seront considérés comme ennemis de la République démocratique allemande, avec tout ce que cela représente de périls pour leur liberté individuelle et pour leur existence quotidienne; l'Eglise elle-même sera en butte à de nouvelles suspensions et l'Etat pourra en prendre prétexte pour la persécuter. S'ils se rendent aux urnes, leur vote fera croire à leur ralliement et sera, on peut en être certain, abondamment exploité par la propagande communiste.

Une fois de plus l'Eglise est ainsi déchirée, comme elle le fut au temps de l'hittérisme, entre l'obligation de rester fidèle à son propre message, qui est d'ordre spirituel et non politique, et le désir de ne pas exposer ses membres à la persécution et de sauvegarder, dans la mesure où il peut l'être encore, son droit de parler et d'évangéliser. Drame personnel et collectif, drame humain et religieux, qu'elle a maintes fois connu au cours de son histoire.

Nulle force humaine, cependant, n'a jamais pu l'abattre...

L'abus de la radio

Il est aux portes de Paris un paisible parc, celui de Bagatelle, oasis de verdure et dernier refuge pour ceux qui recherchent quelque tranquillité. Or, on a raconté à M. Léon Savary, qui en fait le sujet d'un de ses « en passant » de la « Tribune de Genève »: on vit pénétrer « dans ce jardin admirable, voué à la contemplation de la nature et au recueillement, une jeune fille munie d'un appareil de radio portatif. N'est-ce pas presque démentiel, demande notre confrère qui émet alors de bien judicieuses réflexions sur l'abus que l'on fait de la radio aujourd'hui :

N'est-ce pas presque démentiel ? Aller à Bagatelle, dont Paul Faure pourrait dire, comme de son jardin « enoyé d'azur », qu'il est parmi tous les en-

clois choisis des roses et du silence », aller là avec un appareil de radio, parce qu'on ne peut pas rester un seul instant sans écouter des airs de jazz ou des informations, voilà qui démontre une fois de plus — que la radio est devenue une véritable maladie. Quel sérum en délivrera la pauvre humanité ?

Veillez remarquer que je ne suis point du tout un ennemi de principe de la radio. Elle a ses mérites, incontestables. Elle rend de grands services, notamment parce qu'elle met à la portée de tout le monde des œuvres musicales et théâtrales qui, sans elle, ne seraient accessibles qu'à des privilégiés. Un habitant de la Brévine peut écouter — s'il a un bon poste — une représentation de Molière à la Comédie-Française. Un étudiant, dans sa chambre, peut goûter un concert de musique classique de la salle Pleyel. A cet égard, c'est parfait.

Mais en toutes choses, il faut savoir raison garder. Il y a des heures où la radio est la bienvenue; elle ne doit pas devenir une obsession, ni une secte que l'on impose à autrui. Or il est tels de nos contemporains qui ont pris à ce point l'habitude d'être à l'écoute du matin au soir qu'ils ne peuvent plus rien faire sans ce bruit alentour. Franchement, on craint que leur vie intérieure ne se réduise à de bien pauvres éléments.

Ceux qui me connaissent admettront sans peine que je ne dois pas être un père barbare: ce n'est pas mon genre. (Et j'ai bien assez d'autres défauts sans celui-là.) Mais, chez moi, j'interdis absolument la radio pendant les repas. C'est peut-être la seule question sur laquelle je demeurerais intraitable et ne céderai jamais. Mes filles ont beau plaider et, corbleu ! elles s'y entendent — c'est non, non et non. M. Paul Lachenal, lorsqu'il était chef du département de l'instruction publique, avait dit, dans un discours de promotion, des choses fort justes et pertinentes sur ce sujet: le repas familial doit permettre la conversation, à bâtons rompus. La radio est de trop à ce moment-là.

700 kilomètres en patins à roulettes !

Un jeune garçon de seize ans, de Pesceara, Alberto Vantelli, a fait, en patins à roulettes, le voyage de Pesceara à Trieste, soit 700 km. Il avait caché son projet à ses parents, qui furent mis au courant par son de ses amis, plusieurs heures après son départ. Confiant dans ses qualités sportives, ses père et mère le laissèrent continuer et ils ont appris avec satisfaction qu'il avait réussi.

Quel luxe! et...
...quelle économie!
203 Peugeot

Le modèle 1955, livrable dès maintenant, comporte une nouvelle boîte à 4 vitesses, toutes synchronisées. Les rapports de 1re et 2me modifiés font de la nouvelle « 203 » une voiture parfaitement adaptée aux routes de montagne de notre pays.

Limousine grand luxe fr. 8350.-

Type normal 4 portes fr. 7400.-

GARAGE DU LITTORAL

J.-L. SEGESSEMANN
Au début de la nouvelle route des Falaises
Neuchâtel Tél. 5 26 38

Nouveau! Quel délice.
Tobler To-Carina
CHOCOLAT AU LAIT DES ALPES SU
avec bons-images TOBLER

A BON CHAT, BON RAT

Bien attaqué, bien défendu; ruse contre ruse.
Pas besoin de ruser pour se procurer un bon vin blanc sans se ruiner. L'« Etiole du Léman », le fameux chasselas fendant, le préféré des familles, est à la portée de chacun à Fr. 1.90. 5% d'escompte de votre société seulement, dans les bons magasins d'alimentation.
Achetez, en même temps, un litre de FIESTA, le bon rouge d'Espagne, digne de toutes les tables, à Fr. 2.— 5% d'escompte.
Vente en gros: MM. Perret-Gentil S.A., la Chaux-de-Fonds

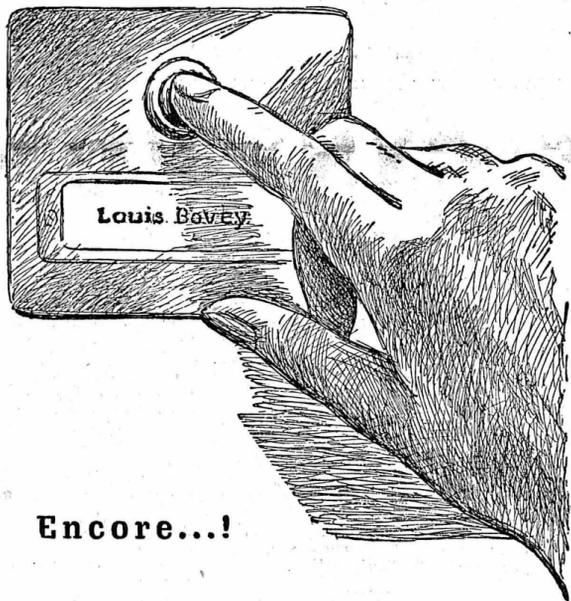
Pensez au Printemps!



Mettez maintenant en pots ou sur verres vos oignons à fleurs hollandais. Ils n'exigent aucun soin particulier.

Pour être sûr de la qualité, adressez-vous au spécialiste professionnel ou au magasin spécialisé. Demandez-lui la jolie brochure en couleurs contenant les conseils de culture, qu'il vous remettra gratuitement, ou écrivez à Case postale 8, Département 151 Lausanne 1.

Que voulez vous... Moi - je tiens à la **LUXRAM** de qualité éprouvée



Encore...!

Louis a décidé de conclure une assurance sur la vie. Le plus élémentaire souci de prévoyance l'exige. Il fera les sacrifices nécessaires. Toutefois, à son gré, on l'appelle trop souvent au téléphone, on sonne trop souvent à sa porte. Ces visites d'assureurs sont-elles vraiment nécessaires?

Une décision importante. - Conclure une assurance sur la vie, cela ne consiste pas seulement à s'entendre sur la somme assurée et sur les primes à payer. En vérité, il s'agit de choisir à bon escient dans toute la gamme des solutions possibles. Comment y arriver sans être complètement renseigné, sans avoir mûrement réfléchi et sans avoir pris les conseils d'un spécialiste compétent?

Notre industrie elle aussi. - Il en va d'ailleurs ainsi dans tous les domaines. S' imagine-t-on par exemple que nos grandes entreprises industrielles arriveraient à vendre leurs machines, leurs turbines, leurs montres, si elles se contentaient d'envoyer dans le monde entier des lettres et des prospectus? Sans contacts personnels, le succès ne leur sourirait pas. C'est grâce aux démarches de leurs représentants que d'éventuels clients peuvent connaître leurs pos-

sibilités et faire part de leurs propres besoins. A défaut, les offres des uns ne s'adapteraient jamais aux demandes des autres et aucun contrat ne serait conclu.

Aller au fond des choses. - Les choses ne peuvent pas se passer d'autre façon dans le domaine des assurances. Ici également, le contact personnel est indispensable. L'établissement est la tâche du représentant. Celui qui vous rendra visite n'a pas été choisi au hasard. Il n'est pas un quelconque démarcheur. Il a été désigné en raison de ses capacités personnelles. Il s'est longuement préparé à sa tâche. Il est, au plein sens de ce terme, un spécialiste. Il ne vous proposera pas n'importe quelle police, mais il élaborera avec vous la solution la mieux adaptée à vos besoins, la plus équilibrée et la plus avantageuse.

Une garantie. - Une assurance sur la vie vous engage pour de longues années. D'elle dépend la sécurité de vos vieux jours. D'elle surtout dépend la sécurité de votre famille, si le sort vous est contraire. Avant d'en souscrire une, vous ne sauriez assez vous entourer de conseils. Faites confiance au spécialiste. S'il sonne à votre porte, accueillez-le.

Assurez votre vie

Automobilistes! pour votre intérieur d'auto pour le pique-nique notre magnifique

Couverture de laine au prix de: **Fr. 18.90** seulement!

BIEDERMANN Bassin 6 Neuchâtel

FOURGON VW

1958, avec garantie, à vendre. Téléphoner à 13 heures au 816 85.

Nos excellents **Escargots** MAISON pur beurre Floralp **LEHNHERR FRERES**

Occasion

Armoires, fauteuils, berceaux, commodes, lavabos, tables, divans, matelas, divets, couvertures, cuisinières, potager, réchaud à gaz, bahuts, chaises, linoléums, remorque. Marcelle Remy, Tél. 5 12 43, passage Neuchâtel.

Vos pieds restent jeunes et sains, grâce aux **chaussures BALLY-VASANO** conçues par des spécialistes avertis



Forme VARIA 3: Très joli TESSIE en chevreau noir souple et fin. Talon 4 cm. Nouvelle forme extrêmement confortable. **69 80**



Chaussures La Rationnelle BALLY Neuchâtel - Rue de l'Hôpital 11

Avis important **Lundi 25 octobre**

Un spécialiste qualifié du service **BALLY-VASANO ET CORRECTEURS LARO** sera à disposition des personnes souffrant de maux de pieds Pour ne pas attendre prière de prendre rendez-vous



Des dents Binaca, un joyau envié

... et que chaque femme peut se permettre. Il n'est pour cela que de choisir un bon dentifrice, qui nettoie efficacement... Binaca au sulfo-ricinoléate! Binaca donne aux dents un doux éclat de perle; de plus, il s'attaque aux foyers qui engendrent les odeurs désagréables et rend l'haleine délicieusement fraîche. Ce n'est pas tout: des hommes de science éminents affirment que la redoutable carie dentaire n'est combattue efficacement que par un brossage régulier, en employant une pâte dentifrice au pouvoir détergent éprouvé.

Ainsi donc: Lavez-vous les dents avec Binaca rose ou Binaca vert (à la chlorophylle) Rincez-vous la bouche avec l'essence dentifrice Binaca. Tous ces produits avec des chèques-images Silva si recherchés.



Binaca S.A., Bâle



Le chef vaincu...

D'abord 37°, ensuite 37,5°, alors 33°. Pourquoi? Air trop sec au bureau. La poussière du chauffage révolutionne les membranes muqueuses du nez et de la gorge qui séchent. Elles sont sensibles à l'infection. Malgré tous les progrès, il manque l'éprouvé humidificateur d'air pour chambres

Casana

Vente: Magasins de quincaillerie et d'articles de ménage. Fabricant: Alfred Stöckli Söhne, Netstal / Gl.

PLASTIC

MANTEAUX pour DAMES

Plus de **60** modèles dans les dernières nouveautés

Coupe et montage tailleur - Exclusivement travaillés dans des ateliers de confection pour hommes

depuis **125.-** à **240.-**

Impôt compris - Retouches gratuites faites par tailleur

Vêtements MOINE - Peseux TRAM No 3

Nos saucissons garantis pur porc les meilleurs! Boucherie-Charcuterie **MAX HOFMANN** Rue Fleury 20

Ça... c'est une machine



avec enfile-aiguille automatique

R. NÄGELI NEUCHÂTEL 6, Place d'Armes Tél. 5 13 51

Auto « De Soto »

modèle 1947, révisée, en parfait état de marche, facilement transformable en camionnette, serait vendue à de très bonnes conditions. On prendrait en échange une partie en vin. Etablissements des cycles Allegro, A. Grandjean S. A., Neuchâtel.

Chambre à coucher à vendre

neuve de fabrique, nouveau modèle, bouleau doré, comprenant: 2 lits jumeaux, 2 tables de nuit, 2 superbes coiffeuses avec glaces en cristal, 1 armoire 3 portes, 2 sommiers à têtes réglables, 2 protège-matelas, 2 matelas.

La chambre à coucher complète **Fr. 1790.-**

livrée franco domicile avec garantie de 10 ans. Fiancés, amateurs de beaux meubles, fixez aujourd'hui encore un rendez-vous, nous venons vous chercher en automobile au moment qui vous convient le mieux et vous reconduisons à votre domicile. La visite de nos 3 étages d'exposition vous convaincra qu'il est toujours préférable d'acheter directement et sans aucun intermédiaire à

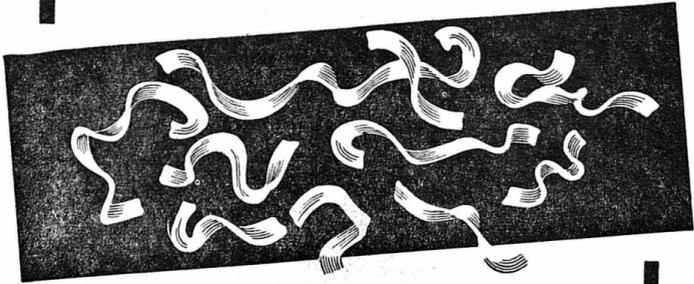
Ameublements ODAC Fanti & Cie Couvet Téléphone (038) 9 22 21 ou 9 23 70

LA COUVINOISE ROLLE

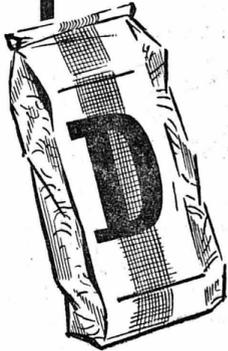
Chauffe l'appartement Tempère la détente Calorifères au mazout et au charbon

Et pour les
enfants, des

Frisettes



Les frisettes Dalang sont si légères et se mangent si facilement, que personne ne se fait prier pour en reprendre. Les pâtes constituent d'ailleurs une des nourritures les plus avantageuses, surtout si elles «donnent» aussi bien que les spécialités Dalang. Enfin vous trouverez sur le sachet avec la bande rouge et marqué du D bleu une série de recettes que vous apprécierez.



DALANG

pâtes aux œufs frais
effectivement les meilleures

Dépositaire : Emile Jordan fils, Neuchâtel

L'entretien de votre home est un plaisir avec les produits du Dr Nüsken

Le Dr du métal

nettoie sans peine tous les métaux, or, argent, cuivre, laiton, nickel, chrome, en éliminant toutes les traces d'oxydation, sans attaquer le métal. Le film de protection qui se dépose sur les objets nettoyés garantit un brillant durable.

Le Gnome

est le produit idéal pour l'entretien des revêtements délicats, tels que terrazzo, asphaltite et caoutchouc. Une fois appliqué, il brille sans qu'il soit nécessaire de le polir. S'emploie avec succès sur les carrelages, klinker, liège, etc. Empêche les glissades.

La Parkettine

appliquée sur les parquets et planchers leur donne un bel éclat et un brillant qui résiste aux marques de pas, taches d'eau, etc. Les parquets enduits de PARKETTINE sont nettoyés avec une serpillière humide et un simple polissage les rend de nouveau brillants.

Le Dr du meuble

assure l'entretien parfait des meubles en éloignant définitivement les taches d'eau, marques de doigts, etc. Ne colle pas.

Si vous avez besoin d'un conseil pour vos nettoyages, demandez-le à votre droguiste dépositaire des produits du Dr Nüsken

Les produits du Dr Nüsken vous aident à épargner votre temps et votre argent

Dépositaire pour Neuchâtel : Droguerie A. Burkhalter, Saint-Maurice 4

Dépositaires régionaux :

Boudry : Droguerie H. Grandjean
Colombier : » A. Chappuis
Cortaillod : » G. Vaucher
Covel : » A. Gurthner

Dombresson : Droguerie Ch. Ducommun
Fleurier : » Virgilio
Pesoux : » R. Chevalley
Saint-Aubin : » G. Thiébaud
Saint-Blaise : » P. Mathez

VERS UN NOUVEAU « STATUT DES TRANSPORTS AUTOMOBILES » ?

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Lorsqu'il rejetait le statut des transports automobiles, le 25 février 1951, le peuple suisse se berçait peut-être de l'illusion que le problème était cette fois tranché. Il n'en est rien et, une fois de plus, on doit constater qu'un vote négatif ne résout pas des questions dont l'importance n'apparaît souvent qu'au moment d'une grave crise.

Une chose est certaine : il faut de l'ordre dans le domaine des transports, sinon c'est l'économie nationale tout entière qui pâtira du chaos créé par une concurrence abusive.

Cet ordre, on a tenté de l'établir par des accords de droit privé. Le 1er mai 1952, les chemins de fer et les transporteurs routiers ont conclu une convention qui règle, sans l'intervention de l'Etat, le trafic des marchandises à longues distances. Toutefois, on s'est aperçu que, dans ce domaine, on ne peut se contenter de demi-mesures. Le règlement appelle le règlement et on ne peut laisser sans aucun contrôle les transports à courtes distances.

Les associations professionnelles intéressées sont entrées en pourparlers dans cette intention. Le 27 mars de l'année dernière, une autre convention voyait le jour, passée cette fois entre la communauté de travail des transporteurs privés — il s'agit des entreprises qui, à l'aide de leurs propres véhicules, transportent des marchandises ou des matériaux uniquement pour leur propre compte — et la fédération suisse de l'industrie des transports automobiles.

Ce texte règle, en particulier, les conditions de concurrence, l'établissement des tarifs, etc. Mais il va plus loin. Il contient les deux dispositions que voici :

Les parties proposent d'observer les directives suivantes lors de l'adjudication de travaux par les pouvoirs publics :

1. — Lors de l'adjudication directe d'ordres de transport par les pouvoirs publics, seuls peuvent être pris en considération les transporteurs qui se sont engagés à se soumettre à un statut des transports librement adopté.

2. — Pour les autres adjudications de travaux publics, notamment pour celles qui sont en relation avec des travaux de bâtiment et de génie civil, une disposition contractuelle particulière obligera les entrepreneurs et les fournisseurs à remettre à des transporteurs professionnels qui se sont soumis à un statut librement adopté les prestations de transport qu'ils ne peuvent exécuter avec leurs propres véhicules.

Cela signifie que les signataires de la convention entendent obtenir tous les transports en relation directe ou indirecte avec des travaux exécutés pour le compte de la Confédération, des cantons ou des communes importantes.

Pour le moment, il ne s'agit encore que d'une proposition, d'un vœu. Comment les autorités les accueillent-elles, quelle suite vont-elles leur donner ?

Le département fédéral des

postes et des chemins de fer a préparé un projet d'arrêté qui reprend, pour l'essentiel, les termes de la convention. La Confédération, si cet arrêté était un jour en vigueur, favoriserait donc les transporteurs qui, dans l'intérêt de l'ordre économique, se soumettent volontairement à une discipline professionnelle.

Pareille décision pose toutefois un certain nombre de problèmes et c'est pourquoi, avant d'aller plus loin, M. Escher a désiré informer la presse et, par elle, l'opinion publique, dans l'intention déclarée de susciter des réactions, des objections, des critiques même, qui doivent éclairer la lanterne du Conseil fédéral.

En outre, le gouvernement central n'ira point de l'avant sans s'être assuré de l'appui des cantons et des communes les plus importantes qui sont aussi grands adjudicateurs de travaux. Sans leur collaboration, une réglementation dans le sens que prévoit le projet d'arrêté resterait toujours incomplète et son effet serait aléatoire.

C'est donc pour provoquer la discussion publique que le chef du département d'abord, puis l'un de ses proches collaborateurs, le professeur Meier, ont exposé les éléments du problème.

Tous deux ont insisté sur la nécessité d'une solution. Puisque le souverain n'a pas voulu d'une réglementation de droit public, il a bien fallu chercher une autre voie. Mais peut-on maintenant s'y engager à fond ? L'Etat doit-il intervenir d'une façon ou d'une autre, dans les accords de droit privé conclus entre les associations professionnelles ?

Devant les journalistes, les représentants de l'autorité et de l'administration n'ont pas caché tout ce que leur projet avait de discutabile et le professeur Meier lui-même a énuméré les principales critiques qu'on pouvait lui adresser. Les voici :

La réglementation prévue pour les transports à courtes distances garde certes le caractère d'un arrangement de droit privé, mais elle resterait lettre morte sans les dispositions relatives à la politique d'adjudication des pouvoirs publics. De la sorte, l'Etat exercerait une pression économique, alors qu'il devrait sauvegarder le principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

En outre, on subordonnerait ainsi les adjudications publiques à des considérations d'ordre politique qui devraient leur rester étrangères. Si l'on en arrivait à de telles pratiques, comment l'Etat pourrait-il, à l'avenir, combattre les abus mis à la charge des cartels et des trusts, alors qu'il use lui-même de son pouvoir pour favoriser une organisation qui ressemble fort à un cartel ?

La réglementation proposée n'est pas seulement destinée à renforcer l'ordre professionnel ; elle trahit plutôt la volonté de protéger le chemin de fer.

Enfin, en rejetant le statut des transports automobiles, le peuple suisse s'est prononcé contre la contrainte et pour la liberté. Or, le pro-

jet d'arrêté fédéral tente de rétablir cette contrainte et de ressusciter, sous une autre forme, le statut condamné par le souverain.

Je m'empresse de dire que M. Meier ne s'est pas borné à se faire l'avocat du diable. A chacune des objections qu'il a signalées, il a trouvé une réponse et un essai de justification. Nous verrons, dans un prochain article, ce qu'il faut en penser.

En attendant, sachons gré à M. Escher de rechercher un vaste débat qui doit lui fournir des informations plus nombreuses et plus larges. Ce souci montre qu'il ne veut pas se lancer à l'aventure et surtout qu'il se gardera bien de mettre le peuple devant un fait accompli.

Cet exemple devrait faire école. Il épargnerait bien des déconvenues à nos gouvernants.

G. P.

Une œuvre qui mérite l'appui de tous

L'AIDE SUISSE AUX TUBERCULEUX

Notre correspondant de Lausanne nous écrit :

Tenu périodiquement au contact de la lutte que mènent, dans notre pays, la Ligue suisse contre la tuberculose, ses sections cantonales, les œuvres et actions qui s'y rattachent, le grand public pense communément que la bataille contre le bacille de Koch est en train de devenir aujourd'hui une bataille gagnée.

Certes, en Suisse, nous avons lieu d'exprimer notre satisfaction en même temps que notre reconnaissance. La mortalité par tuberculose baisse d'une façon impressionnante. Mais fascinés par des chiffres réconfortants nous oublions que le nombre des malades, lui, n'a pas beaucoup changé. Dans ce domaine, la lutte n'est pas près de s'arrêter faute de combattants.

Si l'on doit rendre grâce à ceux qui amènent à la mort des patients toujours plus nombreux, le thérapeute ne se sent pas qu'ilte enviens eux. Au contraire, il voit s'accroître ses tâches. Car qu'arrive-t-il très souvent ? Un tuberculeux guérit, mais au prix d'une invalidité dont on ne peut pas toujours mesurer la durée. Il a dépassé le stade médical. Peut-on pour autant le considérer apte au retour à la vie civile avec toutes les obligations que cela comporte pour lui ? Il faut encore répondre par la négative.

Celui que l'on a sorti des griffes de la maladie a besoin de plus souvent d'une période de réadaptation. Environ 7000 malades sont chaque année des sanatoriums suisses. Les œuvres post-sanatoriennes, le « Lien » pour la Suisse romande, « Das Bund » pour la Suisse allemande, « Solidarieta » pour le Tessin, s'en occupent dans le cadre de leurs possibilités matérielles. Or, de différentes études faites, tant en Suisse qu'à l'étranger, il apparaît que le pourcentage des recrutés des sanatoriums ne dépasse pas 10% alors que parmi ceux qui sont livrés à eux-mêmes, cette proportion peut atteindre 40%.

Tout le problème est là. C'est à le résoudre que travaille l'Aide suisse aux tuberculeux en collaboration avec les œuvres que nous venons de citer. Sous

NOTRE CHRONIQUE RADIOPHONIQUE

Au fil des ONDES

L'émission de lundi « De tout et de rien » varie en qualité et en esprit, ce qui est naturel : il est fort difficile à un amateur de chez nous de savoir si, et où, il ose dépasser la modeste mesure de ses plaisanteries. L'émission du 4 octobre prouva qu'il y a « des eaux et des bas » dans les choses drolatiques offertes par M. Gribouille. Le 11, ses réflexions sur la mode « haricot » étaient — qu'on me permette cet adjectif potager — quelque peu filandreuses.

On continue à tirer de la petite bière de « Derrière les fogots » (7 octobre). Voix sans volume ni joli timbre, chez les chanteurs des deux sexes. Une chanson avait pour titre « Je suis un pauvre électeur ». Mon Dieu, il n'y aurait là aucun inconvenant pour nous. Par malheur, ce fut surtout un pauvre chanteur, Imiter G. Brassens est difficile et bien superflu : ce chanteur, spé-

cialement doué pour les chansons blêmes et brutalement réalistes, nous suffit. Drôles, par contre, et plaisants furent les tableaux fantaisistes de l'histoire suisse : celui, en particulier, qui nous présentait le seigneur Mortimer Deux dans son ménage.

Il y eut, le 8, une émission de musique sous le titre « Mélodiana ». Ce titre est inadéquat il eût été préférable d'appeler cela « Mélodiareries ». L'heure d'après-dîner est favorable à l'écoute pour tous les sans-filistes dont le travail quotidien est terminé. Il faudrait y penser et jouer d'autres choses que les babioles offertes à un vaste public, de 19 h. 40 à 20 heures.

Les connaisseurs en football ont fort apprécié, le 10 octobre, le reportage qu'a fait Lelio Rigassi du match Hongrie-Suisse. Ce speaker a su conduire ses auditeurs sur le terrain et les faire suivre la partie avec beaucoup de vie, de clarté, dans le climat si particulier des grands stades d'aujourd'hui.

Nous aimons cette belle fille qu'est Genève et nous nous intéressons à ses faits et gestes. Il nous semble cependant que l'émission « Le rail, la route, les ailes » est trop souvent beaucoup plus genevoise que suisse française. Le 13 octobre, par exemple, on ne parla que de personnes, de motards, de bruits et véhicules genevois, sur les rails et sur les routes. Mais par chance arriva ensuite, sur ses ailes rapides, le pilote aviateur neuchâtelois de Chambrier, qui vient de faire une importante traversée de l'Atlantique sur un nouvel appareil appelé à l'usage le plus utile et le plus fréquent. Bien lancé sur les pistes aériennes — si je puis dire — par Darmstaetter, l'habile conducteur aérien nous décrivit agréablement son long voyage et, en même temps, le nouvel avion qui le rendit possible.

Sans tambours ni trompettes pour l'annoncer, il y eut un entretien de dix minutes le 14 octobre, de R. Nordmann et S. Chevallier, au cours de l'émission « Le miroir du temps ». Retenons de l'exposé ob-

jectif, simple et clair, de Chevallier, ces brèves idées premières : la neutralité suisse ne subit aucune atteinte et notre sécurité territoriale aucune menace, si notre pays prenait une part plus grande, et grâce à un prélèvement sur le budget militaire, aux œuvres sociales urgentes, comme celle, par exemple, de l'abbé Pierre, aux initiatives et réalisations concernant les habitations à bon marché, sur le plan national, l'allègement des conditions de vie de nos gens des hautes vallées et des montagnes isolées.

L'on peut aimer ou n'aimer pas les productions et les sons d'instruments tels que la guitare, l'accordéon, la cithare, la musique à bouche ou l'orgue Hammond. Il nous faut cependant reconnaître à beaucoup de ceux qui en jouent aujourd'hui et qui se font entendre à nos micros, une technique, une virtuosité même, tout à fait étonnantes. Ce sont là des réflexions que nous avons pu faire au cours de l'émission, à Genève, de 13 h. à 13 h. 25, « Instruments au music-hall », trouvant remarquables le degré d'habileté, les qualités et le rendement sonore des instrumentistes.

Les excellents pianistes J.-M. Pache et Isidore Karr s'apparient fort bien et, quand ils jouent à deux pianos, c'est une audition toujours des plus agréables. Il en fut ainsi, au soir du 15 octobre, ces deux musiciens ayant choisi d'alertes compositions, quelques-unes des ravissantes valse de Brahms, entre autres choses charmantes.

LE PERE SORELL.

Petites nouvelles suisses

* Dans sa séance de mardi, le Conseil fédéral a nommé M. Robert Maurice, chef du protocole, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse au Brésil. M. Maurice succède ainsi au ministre Edouard Feer qui vient d'être transféré à Athènes.

Le Conseil fédéral a nommé hier également M. Friedrich Real envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse en Finlande. M. Real succède ainsi au ministre Anton Roy Ganz, chargé récemment de représenter la Suisse en cette même qualité en Iran et en Afghanistan.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL

NAISSANCES : 15. Baum, Philippe, fils de Ferdinand, ingénieur à Neuchâtel, et de Karen-Margrethe née Lundqvist, 16. Loersch, François-Paul, fils de Paul-Joseph, représentant à Neuchâtel, et de Cesarina-Maria-Teresa née Boson ; Ducommun-dit-Verron, Georges-Alain, fils de Georges-Alfred, hôtelier à Cortaillod, et de Lora-Rosina née Brunet, 17. Maspoli, Jean-Jacques, fils de Georges-André, mécanicien à Neuchâtel, et de Cécile-Elise-Désirée née Deschenaux ; Stocker, Myriam, fille de René-Walter, comptable à Neuchâtel, et de Lisette née Mingard.

PUBLICATIONS DE MARIAGE : 15. Tschopp, Francis-Albert, rédacteur à Neuchâtel, et Chédel, Claire-Marguerite, à Alexandrie (Egypte), 16. Bourquin, Emer-Eric, juriste, et Netha, Marguerite-Fiammetta, les deux à Neuchâtel ; Ritter, Raymond-Ernest-Maurice, technicien à Genève, et Riecker, Daisy-Odetta, à Neuchâtel.

MARIAGES : 16. Allemann, Edgar-Paul, faiseur de ressorts, et Schnorr, Mariéne-Huguette, les deux à Neuchâtel ; Allemann, Rémy-Ernest, commis postal, et Iselli, Edith-Herta, les deux à Neuchâtel ; Pathy, Hubert-René, garagiste, et Berger, Françoise-Madeleine, les deux à Neuchâtel ; Gfeller, Frédéric-Rudolf, ingénieur à Zurich, et Scherrer, Denise-Valentine, à Neuchâtel ; Hasler, Claude-Willy, mécanicien à Neuchâtel, et Ottino, Itallina-Giovanna, à Magnano (Italie) ; Seiboz, Claude-Daniel, employé de bureau, et Lesquereux, Raymonde-Odetta, les deux à Neuchâtel ; à Valangin : Ritz, Pierre-Berthold, employé T.N. à Valangin, et Reichen, Jacqueline-Suzanne, à Neuchâtel ; à Spiez : Stern, Friedrich, aspirant conducteur B.L.S. à Spiez, précédemment à Neuchâtel, et Flechter, Yvonne-Marguerite, à Berne ; à Kloten : Schwarz, Otto-Willy, serrurier, précédemment à Neuchâtel, et Matzinger, Erika, à Kloten.



Depuis dix semaines déjà,

sa place au «Stamm» est délaissée. Une grave maladie l'oblige à garder le lit. Ce qui lui cause le plus de soucis, c'est que tout paiement de salaire a cessé après deux mois de maladie. Qui prend alors soin de sa famille? Notre assurance indemnité journalière protège également les personnes exerçant une profession non-indépendante contre la perte de gain en suite d'une incapacité de travail persistante résultant de la maladie. Libérez-vous de ces soucis et mettez-vous en relation avec nous. Nous vous renseignerons très volontiers sans aucun engagement de votre part!

Section Assurance maladie

LA BALOISE INCENDIE

Agence générale de Neuchâtel:

A. Chavannes, 24, Coq-d'Inde Tél. (038) 578 68

TIRAGE 6 NOV.
2 LOTS de 75.000

Neuchâtel, Faubourg du Lac 2, Chèques postaux IV. 2002

Une montre à gagner

Ce soir dès 20 h.

Tréteau d'amateurs
Chants et instruments
La Chaumière Serrières



Déménageuse rentre à vide
le 2 novembre de

Neuchâtel à Saint-Gall

Ziswiler, auto S. à r. l.
Poststrasse 13, Saint-Gall
Tél. (071) 22 79 50.

Ecriveaux Baux à loyer
EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL



Machine à écrire à louer depuis Fr. 15.- par mois

Reymond
NEUCHÂTEL
Rue Saint-Honoré 9

EXPOSITION

Caméras, projecteurs, accessoires, enregistreurs
Toutes les grandes marques Tout pour le

CINÉ-AMATEUR

DEMONSTRATION, PROJECTION

Neuchâtel: samedi 23 octobre, Hôtel City, de 15 à 22 heures.

La Chaux-de-Fonds: dimanche 24 octobre, Hôtel de Paris, de 11 à 22 heures.

Suwisag Ciné-Service, Zurich
ENTRÉE LIBRE

ESBEY

le shampoing de qualité pour les cuirs chevelus les plus délicats

ESBEY BLANC

spécial pour cheveux blancs
Dans toutes les bonnes maisons

N. H. SCHMIDT & Co NEUCHÂTEL

SALLE DES CONFÉRENCES Neuchâtel

Du mardi 26 au samedi 30 octobre soirée à 20 h. 30, samedi matinée à 15 h.
le magnifique film documentaire en couleurs

L'Afrique qui disparaît

par l'explorateur suisse JEAN LASSUEUR en collaboration avec R. LAZZARELLI



La Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Guinée, le Cameroun et le Libéria où vivent les derniers mangeurs d'hommes

La presse écrit: «Un film documentaire que l'on peut admirer, je dis bien admirer.»
Seulement pour adultes

Il est prudent de louer les places d'avance
Prix des places: Fr. 2.35 à 4.60

Location: Agence STRUBIN
Librairie Reymond, tél. 5 44 66

Chambre à coucher à vendre

neuve de fabrication, nouveau modèle, bouleau doré, comprenant:
2 lits jumeaux,
2 tables de nuit,
1 superbe coiffeuse avec glaces en cristal,
1 armoire 3 portes,
La chambre à coucher complète **Fr. 1350.-**

livrée franco domicile avec garantie de 10 ans. Fiancés, amateurs de beaux meubles, fixez aujourd'hui encore un rendez-vous, nous venons vous chercher en automobile au moment qui vous convient le mieux et vous reconduisons à votre domicile. La visite de nos 3 étages d'exposition vous convaincra qu'il est toujours préférable d'acheter directement et sans aucun intermédiaire à

Ameublements ODAC Fanti & Cie Couvet
Téléphone (038) 9 22 21 ou 9 23 70.

Grande salle de Cortaillod

Du vendredi 22 octobre au jeudi 28 octobre

GRAND BAL des vendanges traditionnel

Gaieté, ambiance, avec «TEDDY MEDLEY»
PROLONGATION D'OUVERTURE AUTORISÉE

Samedi 23 octobre, dès 16 h.

JASS AU COCHON

INSCRIPTION: Fr. 7.-
avec souper grillade et boudin compris à
l'hôtel de la gare NOIRAIGUE

La maison



corrige, augmente, améliore la vue

LE CONFORT chez soi avec GRANUM

le réputé calorifère à mazout

ÉCONOMIQUE ÉLÉGANT PROPRE



H. BAILLOD
NEUCHÂTEL

A CRESSIER (NE)

Sous le haut patronage de Messieurs les conseillers d'Etat

Jean-Louis Barrelet, chef du département de l'agriculture

Gaston Clottu, chef du département de l'instruction publique

3^{ME} SALON DES 3 DIMANCHES

Du 24 octobre au 7 novembre 1954 inclus

organisé avec la collaboration de l'Académie Maximilien de Meuron et avec l'appui du Conseil communal de Cressier,

de la Corporation de Saint-Martin, de l'Office neuchâtelois du tourisme, de l'Association nationale des Amis du vin, par l'Association pour le développement de Cressier et

la **Compagnie des Vignolants du Vignoble neuchâtelois (CVVN)**

Heures d'ouverture:

les dimanches 24 octobre, 31 octobre et 7 novembre, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 21 h. la semaine, de 14 h. à 21 h., sur demande

CHACUN A SES ENTRÉES LIBRES
A L'EXPOSITION QUI NE SERA PAS PROLONGÉE

BIEN PROTÉGÉE POUR LA MI-SAISON AVEC NOTRE



Entièrement doublée

Fr. 59.-

JAQUETTE SPORT

en duvetine, genre daim, fermeture éclair, martingales sur les côtés, entièrement doublée

59.-

En daim véritable: 139.-

AU LOUVRE
La Nouveauté SA
NEUCHÂTEL

PRÊTS

de 100 fr. à 1500 fr. sont rapidement accordés à fonctionnaires et employés à salaire fixe. — Discretion garantie. Service de Prêts S.A. Lausanne
Luginges 16 (Rumine)
Tél. 22 52 77

Santé et jeunesse par la respiration hindoue et la gymnastique harmonique
Mme Droz-Jacquin
Professeuse
Rue Pury 4
NEUCHÂTEL
Tél. 5 31 81

TEINTURERIE THIEL

NETTOYAGE CHIMIQUE

NEUCHÂTEL GRANDE PROMENADE FAUBOURG DU LAC 25

Nous sommes spécialement installés pour le nettoyage chimique soigné des vêtements

SERVICE EXPRESS (sauf le samedi)

Plissage - Teinture - Stoppage
Imperméabilisation
Service à domicile

Dimanche 24 octobre

VOYAGE SPÉCIAL EN BOURGOGNE

Nous offrons à nos coopérateurs et amis l'occasion de faire une magnifique excursion en car à travers le beau pays de Bourgogne avec le programme ci-après:

Neuchâtel départ 6 h. 15
devant l'Hôtel Touring

Val-de-Travers - Pontarlier - Salins - Dôle - BEAUNE
Dîner à Beaune

Visite des Hospices de Beaune, du Musée du Vin et d'une cave

Beaune départ 16 h. 30
Casse-croûte à Salins

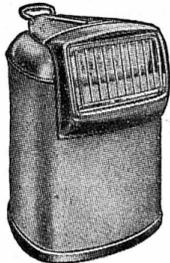
Neuchâtel arrivée 22 h. 15

Arrangement tout compris → **Fr. 32.-**

On est prié de s'inscrire jusqu'à vendredi 22 octobre à midi au plus tard dans nos magasins
Se munir d'une carte d'identité ou d'un passeport

MIGROS

Fire Ball



VOUS suivra partout

Le nouveau calorifère à gaz butane d'une étonnante simplicité de construction et de service

- Plus de tuyau de fumée
- Grand rendement calorifique
- Aucun raccordement, donc utilisable partout sans frais
- Mobile, économique, élégant, sain, sans odeur
- Sécurité absolue

«Fire ball» solutionne enfin économiquement tout problème de chauffage

Renseignements et démonstrations sans engagement, par le distributeur:



Quincaillerie

Agence Butagaz

Tél. 6 33 54

Cinéma de la Côte - Peseux Tél. 8 19 19
 Raf VALLONE et Simone SIGNORET
Thérèse Raquin
 Jeudi 21, vendredi 22 et samedi 23 octobre, à 20 h. 15 (18 ans)
 Sonja ZIEMAN und Lucie ENGLISH in
Schwarzwaldmädel
 In Agfacolor... Deutsch gesprochen
 Sonntag nachmittag 15 Uhr und abend 20.15 Uhr
 Dès mercredi 27 octobre, à 20 h. 15
Dernière rencontre

Cinéma - Royal
 SAINT-BLAISE - Tél. 7 51 66

Du jeudi 21 au dimanche 24 octobre, à 20 h. 30
 Dimanche, matinée à 15 heures
 Un grand film d'aventures, d'action et d'amour
 Constance Anne Cornet
 SMITH BANCROFT WILDE
Le trésor du Guatemala
 Un spectacle extraordinaire où l'intérêt de l'intrigue n'a d'égal que la splendeur et la richesse des paysages
 EN TECHNICOLOR PARLÉ FRANÇAIS

Cinéma Sonore - Colombier Tél. 6 35 62
 Un incomparable film d'aventures et d'amour en technicolor
LA LOI DU FOUET
 avec Maureen O'HARA et Peter LAWFORD
 Parlé français
 Vendredi 22 et samedi 23 octobre, à 20 h. 15
 Raymond BUSSIÈRES et Denise GREY dans
La tournée des grands-ducs
 Ce spectacle très léger est interdit aux moins de 18 ans
 Dimanche 24 et mercredi 27 octobre, à 20 h. 15

Si vous désirez faire un agréable séjour à
LUGANO
 adressez-vous à l'HOTEL GARNI
Bernerhof
 à proximité de la gare
 Etablissement complètement rénové
 Vue splendide
 Bons soins - Prix modérés
 Tél. (091) 2 83 93

AGENCE HUG & Cie, NEUCHÂTEL

CONCERTS ANNONCÉS

Jeudi 4 novembre 1954

JOHANNA MARTZY
 violoniste

Mardi 30 novembre 1954

EDWIN FISCHER
 pianiste

Mardi 22 mars 1955

CLARA HASKIL
 pianiste

La location des billets pour le concert
JOHANNA MARTZY
 s'ouvrira dès le samedi 23 octobre prochain



GRANDE SALLE DE LA PAIX - NEUCHÂTEL
 Samedi 23 octobre 1954

GRANDE SOIRÉE

de la société d'accordéons
«ÉCHO DU LAC» NEUCHÂTEL - PESEUX
 Direction M. G. Mentha

PROGRAMME :
 Production de la société
 Acrobatie (Amis Gymnastes, Neuchâtel)
 Deux pièces de théâtre
T O M B O L A

Dès 23 heures **GRAND BAL** avec l'orchestre MADRINO

Prix des places (danse comprise) : messieurs, Fr. 2.25 ; dames et militaires, Fr. 1.65 ; enfants jusqu'à 14 ans, entrée gratuite. - La carte de membre passif est valable pour une entrée

EXPOSITION

PIANO

d'occasion, marque Suiter, bois noyer, entièrement révisé. Garantie. Au Ménestrel, Neuchâtel. Tél. 5 78 78.



L'événement de la saison

AU COMPTOIR SUISSE

du 9 au 16 novembre

HOLIDAY ON ICE 1954

La meilleure revue américaine de patinage, dans un spectacle éblouissant, au programme entièrement nouveau, avec les meilleurs patineurs du monde et les champions olympiques, le célèbre couple

RIA ET PAUL FALK-BARAN

La location s'ouvrira lundi 25 octobre à 10 heures chez FOETISCH FRÈRES S. A., Caroline 5, à Lausanne, et dans les principaux centres romands. A Neuchâtel chez FOETISCH FRÈRES S. A., rue du Concert

Horlogerie Bijouterie



Toutes Réparations

D. MARTHE

Grand-Rue 3, Neuchâtel
 Concessionnaire officiel des montres Eterna et Cortébert.

On cherche à domicile

VOITURES LOCATION

Tél. 8 17 14

LA CHAUMIÈRE SERRIÈRES
 Bonne cuisine
 Gute Küche
 Buona cucina
 Good Cooking
 Très bon pianiste

A vendre
FORD 1948, 8 CYL.

cabine avancée, entièrement révisée (factures à l'appui), pont basculant Draize 2.5 m³. Sur demande, facilités de paiement. Stérag S. A., Lausanne. Tél. 22 30 95. Entre les heures de bureau, tél. 26 18 77.



L'INTÉRIEUR ANTIQUE

16 au 25 octobre

à l'Hôtel Bellevue - Palace Berne
 Les antiquaires et commerçants d'objets d'art bernois exposent les plus jolis intérieurs antiques, meubles séparés, pendules, argenterie, porcelaine, tableaux.

OUVERT DE 10 - 22 HEURES

La Rotonde - Neuchâtel

AU BAR

Ouverture pour l'apéritif dès 18 heures
 AU PROGRAMME POUR LA QUINZAINE :
 L'excellent duo

BUSCA ET BOISSARD

EN ATTRACTION :

Les excellentes danseuses du Théâtre de Lausanne

LAURE ET SOLANGE

et dans ses productions spéciales
 « Une Américaine à Paris »,
 la formidable danseuse

EDEL PRELLE

VENDANGES 1954

Informations aux viticulteurs

Les producteurs de vendange qui ne trouvent pas preneurs pour leur récolte pendant peuvent demander au bureau communal de leur domicile la circulaire et le bulletin d'inscription pour l'action 1954.

Fédération neuchâteloise des viticulteurs.

RESTAURANT Le Jura TOUS LES JEUDIS ET SAMEDIS
TRIPES
 Chaque jour :
SPECIALITÉS DE LA CHASSE
 Choucroute - Escargots
 Fondue neuchâteloise
 W. MONNIER-RUDRICH Tél. 5 14 10

Restaurant Strauss
 SALLE À MANGER AU 1^{er} ÉTAGE
 TEL. 5.10.83 NEUCHÂTEL
 M.H. JOST
 Tous les jeudis : Poularde au riz et nos bonnes spécialités de saison

COLLÉGIALE

Dimanche 24 octobre, à 16 h. 30

1^{ER} CONCERT D'ORGUE

PAUL SANDOZ

basse
SAMUEL DUGOMMUN
 organiste

Entrée gratuite Collecte

APOLLO

Dès aujourd'hui à 15 h. et 20 h. 30 - Tous les jours : matinées à 15 h., soirées à 20 h. 30

Samedi et dimanche, 2 matinées à 15 h. et 17 h. 30

Un film bouleversant de Georges LACOMBE avec

Jean **GABIN** ★ ★ Madeleine **ROBINSON**



Vita-Film
 Genève

MOINS
 DE 18 ANS
 NON ADMIS

LOCATION :
 Tél. 5 21 12

Un homme traqué changeant sans cesse de refuge

LOCATION :
 Tél. 5 21 12

LA VIE NATIONALE

DERNIÈRES DÉPÊCHES

TOUJOURS LE PROBLÈME FINANCIER

Qu'arriverait-il si le peuple disait non, dimanche ?

Notre correspondant de Berne évoque ci-dessous les raisons qui ont déterminé, comme on sait, un certain nombre de fédéralistes à approuver — la mort dans l'âme ! — la prorogation pour quatre ans du régime financier actuel. Dans un article rédactionnel, nous indiquons demain quelques-uns des dangers qui découleraient cependant d'un vote trop affirmatif du souverain.

Ce qui importe, en effet, avant tout, c'est que le Conseil fédéral ne prenne pas prétexte de l'approbation qui pourrait lui être donnée dimanche, pour se refuser à élaborer une réforme durable des finances fédérales qui soit conforme aux principes fédéralistes, c'est-à-dire qui exclue définitivement l'impôt direct et comporte un plan d'économies substantielles, décongestionnant l'Etat central et restituant leur autonomie financière aux cantons.

(Réd.)

Si l'on se rappelle la vigueur des campagnes menées avant le 4 juin 1950 et le 8 décembre 1953, alors que l'une et l'autre fois il s'agissait, comme aujourd'hui, de fixer le sort d'un projet financier, on est frappé de l'apathie quasi générale qui a saisi le corps électoral à l'approche de ce 24 octobre dont certains auteurs affirment qu'il pourrait devenir une date fatidique de nos annales politiques.

Cette indifférence s'explique sans

doute par la fatigue des citoyens à revenir sans cesse aux mêmes problèmes, à retourner constamment les mêmes questions avec la seule certitude que, d'une façon ou d'une autre, et quelle qu'ait été son opinion et son attitude, le citoyen doit finir par payer.

Aussi, les plus ardents défenseurs des dispositions constitutionnelles qui font l'objet du scrutin tout proche ne nourrissent-ils aucune illusion. Ils ne comptent point, pour l'emporter, sur l'enthousiasme des foules. Ils n'espèrent qu'en la raison et savent que de nombreux oui exprimeront plus de résignation que de conviction.

Et pourtant, même si un vote affirmatif ne devait point être pour le peuple l'occasion de grandes liesse, les croix fermement qu'il faut faire effort pour l'obtenir. Le temps n'est plus où, se fondant sur une prospérité qui semblait éternelle, on pouvait traiter les problèmes financiers et fiscaux en quelque sorte du point de vue de Sirius, sans trop se soucier des conséquences immédiates de telle ou telle décision. Aujourd'hui déjà apparaissent les signes non point d'une crise, mais de certaines difficultés qui commandent la vigilance. Ce n'est pas sans quelque raison qu'à la fin de la dernière session, deux députés neuchâtelois, que très souvent divisent les questions de doctrine, se sont rencontrés pour attirer l'attention du Conseil fédéral sur les menaces qui alarment les populations des régions horlogères. Et si notre principale industrie d'exportation doit connaître des embarras sérieux, c'est l'économie nationale dans son ensemble, et les finances publiques aussi, qui en pâtiront.

Il serait donc inopportun de se lancer dans une aventure alors qu'un budget équilibré est la première condition d'une action efficace des pouvoirs publics, si cette action se révèle indispensable dans un secteur important de l'économie.

Car ce serait bien une aventure que de priver la caisse fédérale de quelque 800 millions. Je rappellerai, lundi dernier, quels sont les impôts que la Confédération perçoit en vertu des dispositions transitoires dont la validité expire à la fin de cette année. Ils constituent le gros

de ses ressources — songeons à l'impôt de défense nationale et à l'impôt sur le chiffre d'affaires — et on ne peut l'en priver.

Je sais bien qu'on me répondra : Mais personne ne songe à cela, et le risque est tout théorique.

Certes, les Chambres pourraient, par un arrêté urgent pris conformément à l'article 89 bis de la constitution, maintenir en vigueur les dispositions fiscales actuelles. Mais cet arrêté ne serait valable que pour un an, à moins que le peuple ne décide expressément une validité plus longue. Or, je ne vois pas très bien les raisons qui pourraient inciter le souverain à changer d'avis en l'espace de quelques mois. Celle-là peut-être qu'il accepterait un régime transitoire de deux ou trois ans, alors qu'il se serait, le 24 octobre, prononcé contre une durée de 4 ans ? J'ai de la peine à l'admettre. Voyez, par exemple, la propagande du parti communiste contre le projet financier, une propagande qui trouvera de l'écho, c'est certain, hors des conventicules moscouitaires ; elle est dirigée tout entière contre les dépenses militaires et le surarmement et elle reprend tous les slogans kominformistes à la mode du jour. La question des deux, trois ou quatre ans est indifférente à l'extrême-gauche et à tous ceux qui la suivront.

D'ailleurs je persiste à croire qu'elle est secondaire. Avec d'autres, j'aurais préféré que le nouveau régime transitoire fût limité à trois ans. M. Streuli a demandé douze mois de plus. Il avait de fort bonnes raisons pour cela. Chicaneur sur ce point, c'est vraiment voir les choses par le petit bout de la lunette.

En revanche, le recours à l'arrêté urgent pour corriger le vote du peuple, ou plus exactement pour parer à ses désastreuses conséquences, porterait un coup à la démocratie elle-même. Le simple fait qu'il faudrait arriver là montre bien qu'on rejette le projet, le souverain se serait laissé gagner à la politique du pire. Dans le domaine financier, plus encore qu'ailleurs, elle est la plus mauvaise et la plus dangereuse.

G. P.

Un drame mystérieux sur le lac de Lucerne

Le cadavre d'une femme qui avait été tuée d'un coup de revolver a été retrouvé

LUCERNE, 20. — Mardi matin, le fils d'un agriculteur d'Untermarkt, au pied du Bürgenstock, aperçut un canot à moteur auxiliaire qui dérivait sur le lac, sans personne à bord. Le jeune homme gagna dans son propre bateau le canot abandonné, qu'il rejoignit à 200 mètres du rivage et le ramena à Untermarkt. Il téléphona à la police municipale de Lucerne et aux loueurs de bateaux. La police cantonale ordonna aussitôt à une équipe d'enquêteurs de se rendre à Untermarkt.

On apprit que lundi, vers 17 h. 30, un loueur de bateaux avait loué le canot à moteur auxiliaire à un couple accompagné d'une fillette de 4 ans environ et qui manifesta le désir de faire sur le lac une excursion avant le crépuscule. La benzine dont disposait le canot lui permettait de naviguer pendant deux heures environ.

Vers 13 h. 30, on aperçut le corps d'une femme qui flottait au milieu

du lac, à la dérive, entre Untermarkt et Weggis. Le canot de la police locale le ramena à Hertenstein. L'examen du cadavre montra qu'il s'agissait d'une femme d'une trentaine d'années, tuée d'un coup de pistolet dans la nuque. On ne trouva sur elle aucun papier.

A 15 h. 45, l'agent de police de Weggis repêcha, au milieu du lac, le sac à main de la femme. Celui-ci contenait un portefeuille, des photographies et une note d'hôtel lausannois acquittée. L'enquête faite à Lausanne sur ces indices, permit d'établir qu'il s'agissait très vraisemblablement de Marguerite Hanchou, 28 ans, domiciliée à Genève, mais bien connue dans le milieu lausannois. Elle avait quitté le 2 octobre l'hôtel de Lausanne dont elle avait conservé la quittance dans son sac.

Quant à son compagnon et à la fillette qui accompagnait le couple, on n'a encore aucune idée de leur identité.

Deux morts dans un terrible accident entre Selzach et Soleure

BIENNE, 20. — Un grave accident de la circulation s'est produit mardi soir entre 19 et 20 heures sur la route berronée entre Selzach et Soleure, causant la mort de deux personnes : MM. Antoine Ackermann, représentant domicilé à Granges, et Antoine Schärli, aussi représentant, habitant Selzach.

Un convoi roulant dans la direction de Bienne allait s'arrêter en bordure de la route, quand une automobile, dans laquelle avaient pris place les deux victimes, vint se jeter contre la remorque du camion. Le choc fut si violent que M. Schärli, projeté hors de la voiture, tomba sur la chaussée et fut, semblait-il, tué sur le coup. La voiture, dans laquelle se trouvait encore M. Ackermann, fut embarquée jusque sur le côté gauche de la route. A ce même moment une autre automobile, venant en sens inverse, entra en collision avec la voiture déjà fortement endommagée. Précipité à son tour sur la chaussée, M. Ackermann fut écrasé par le troisième véhicule, ce qui fait supposer qu'il a été tué lors de la seconde collision.

Communiqués

Conférence André Chamson

L'Académie Maximilien de Meuron inaugurera ses nouveaux locaux samedi 23 octobre. A cette occasion et sur sa demande, M. André Chamson, l'écrivain bien connu des Neuchâtelois et conservateur du Petit Palais à Paris, fera une conférence publique intitulée : « Devant l'univers des images ». Cette conférence aura lieu à la Grande salle des conférences samedi après-midi.

Il faut savoir gré à l'Académie de nous procurer ce plaisir raffiné et toujours renouvelé qu'est une conférence d'André Chamson.

CHRONIQUE RÉGIONALE AUX MONTAGNES

LE LOCLE Une auto renverse un scooter dont le conducteur est très grièvement blessé

(c) Un très grave accident de la circulation s'est produit cette nuit à la rue du Marais, à Locle. Une auto locloise, conduite par M. Charles Godel, circulant à très vive allure, a renversé un scooter, puis entraîné sur une distance de 20 mètres environ son conducteur, M. Bonnamain, des Bois.

Celui-ci, qui souffrait de multiples fractures, a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

L'auto s'était retournée sur elle-même et avait fait une course de 30 mètres, pour aboutir entre deux immeubles.

Un spectacle du « Coup de Joran »

Le cabaret du « Coup de Joran » a enfin fait le déplacement au Locle et, à la fin de la semaine dernière, a donné son spectacle à l'hôtel des Trois Rois. Inutile de dire qu'il a obtenu un très vif succès.

LA CHAUX-DE-FONDS Un couvreur tombe d'un toit

(c) Mercredi, à 14 heures, un couvreur, âgé de 27 ans, occupé sur le toit de l'immeuble République 15, a fait une chute de plusieurs mètres. Il a été relevé sur la chaussée, souffrant d'une commotion et d'une fracture à la cuisse. Son état a nécessité son transport à l'hôpital.

Les entretiens Adenauer - Mendès-France

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

En ce domaine, les conceptions française et allemande continuent à être autant dire diamétralement opposées. Un pas en avant à malgré tout été accompli, et dans la mesure où le complexe sarrois peut s'insérer dans l'ensemble de ce qu'on appelle le contentieux franco-allemand, il perd de son importance, et par voie de conséquence, il peut être plus aisément résolu.

Le dialogue franco-allemand dans sa phase décisive

Tel est sinon l'avis de M. Mendès-France, du moins l'intention que lui prêtent certains commentateurs, lesquels n'ont pas hésité hier à écrire que le président du conseil français ne signerait pas les protocoles de Londres si, au préalable, il n'avait l'assurance d'un règlement — au moins de principe — de l'ensemble des problèmes franco-allemands, y compris celui de la Sarre.

Ballon d'essai ou spéculation sans fondement ? Les deux interprétations peuvent être l'une et l'autre valablement retenues. Comme il n'y a pas de fumée sans feu, il doit bien y avoir une parcelle de vérité dans ces affirmations audacieuses, et le fait qu'un intérêt « exceptionnel » est accordé à Paris à l'entrevue que doit avoir aujourd'hui le chancelier Adenauer avec les chefs de groupes des partis de la coalition gouvernementale, laisse clairement comprendre que le dialogue franco-allemand est, cette fois-ci, entré dans une phase décisive.

M.-G. G.

Près de Châteauroux (Indre) Un maréchal-ferrant tue six personnes et s'enfuit

La région, où souffle un vent de panique, est en état de siège

CHATEAURoux (Indre), 21 (A.F.P.). — Une troupe de gendarmes recherche l'auteur de l'atroce tuerie de Dun-le-Poelier (Indre), qui a pris la fuite après avoir tué sauvagement sa femme, ses trois enfants, son père et sa mère.

Un vent de panique souffle sur toute la région, qui est en état de siège.

Hier soir, le maire du petit village de Dun-le-Poelier a adressé un message à la population terrorisée, lui enjoignant de ne pas sortir après 21 h., l'assassin, Roger Bardoux, qui est armé, ayant proféré des menaces.

Des projecteurs ont été installés dans les rues, et des piquets de gendarmes veillent, l'arme au poing, à toutes les sorties du village, tandis que d'autres groupes de gendarmes et des patrouilles de motocyclistes parcourent la campagne.

C'est hier matin, à l'aube, que les habitants du paisible bourg ont été réveillés par le bruit. Des flammes s'échappaient d'une maisonnette appartenant à un maréchal-ferrant Roger Bardoux. Au moment où les pompiers mettaient leurs lances en batterie, Bardoux apparut à une fenêtre du premier étage, une carabine au poing, et tira une rafale sur le groupe des sauveteurs, blessant grièvement l'un d'eux.

Profitant d'un instant de panique, l'assassin s'enfuit en sautant dans le jardin derrière la maison. Quelques minutes à maîtriser le sinistre, devaient précéder dans les rues de plus effroyables spectacles : cinq cadavres gisaient dans le coïtier, les vieux parents du maréchal-ferrant, ses trois enfants (11, 9 et 7 ans) et, dans la cuisine, sa femme.

Bardoux, qui ne s'entendait pas avec sa femme, était devenu l'ami d'une jeune domestique d'un château voisin. Cette jeune fille, interrogée mercredi après-midi, a révélé qu'elle avait rencontré mardi soir, vers 22 heures, le maréchal-ferrant, qui lui aurait avoué avoir tué tous ses siens pour elle.

Après son sextuple meurtre, Bardoux mit le feu au coïtier, et l'incendie se propagea à toute la maison.

Emissions radiophoniques

Jeu

SOTTENS et télédiffusion : 7 h., Radio-Lausanne vous dit bonjour et culture physique. 7.15, inform. 7.20, concert musical. 11 h., Excursions : émission commune. 12.15, le quart d'heure du sportif. 12.35, disques. 12.44, signal horaire. 12.45, inform. 12.55, Vive la fanatisme. 13.30, pour la Semaine suisse : Compositrices suisses : Frank Martin et Heimrod. Sutermeister, 13.32, concert musical. 16.30, le théâtre de demain. 16.50, Vos réflexions favorites. 17.10, Champ-Soleil, baccarat d'espérance, reportage de S. Péruzet. Enquête : Œuvre de Brahms. 17.55, disques 18 h., le plat du jour. 18.10, Divergements musicaux. 18.30, Portraits sans visage. 18.40, disques. 18.55, le miroir dans la vie. 19.13, l'heure exacte. 19.14, le programme de la soirée. 19.15, inform. 19.25, le miroir du temps. 19.40, Derrière les façades. 20 h., le feuilleton : Ulriche ou La chute de la maison Mylius, de Jakob Wassermann. 20.45, La parade des troupes, avec Robert Lemaitre. 21.10, Pour le centenaire de la naissance d'Arthur Rimbaud. 21.30, Concert par l'Orchestre de chambre de Lausanne, direction Giovanni di Bella. Œuvres de Rossini, Haydn, Nielsen et Mozart. 22.30, inform. 22.35, Feux croisés. 22.50, musique de chambre de concert.

BEROMUNSTER et télédiffusion : 6.15 et 7 h., inform. 7.05, Polkas de Strauss. 7.25, Zum neuen Tag. 11 h., Œuvres de compositeurs contemporains de la Suisse allemande. 11.35, Le Blason populaire du Jura, la guerre au village. 11.40, Œuvres de compositeurs suisses, suite. 12.15, Rapports hongrois No 4 de Liszt. 12.20, signal horaire. 12.30, inform. 12.40, Rendez-vous chez C. Dumont. 19.15, Concerto en ré majeur de Tchaïkovski. 14 h., pour Madame. 16.30, musique de chambre. 17 h., Images de la nature : Coquilles de mer. 17.05, Chants de compositeurs de la Suisse occidentale. 17.30, Les chasseurs de sons et leur butin : Travaux des laboratoires du Conservatoire international de Bruxelles. 18 h., Ballade de col mi-rose, de Grieg. 18.10, Concert de Verneise. 18.40, Im Rauschgebiet. 19.50, Concert populaire. 19.20, communications radiophoniques. 19.30, inform. 20 h., l'Orchestre C. Dumont. 20.15, Das verlorene Ziel, pièce de K. Stelzer. 21.30, Concert par le Radio-Orchestre. 22.15, inform. 22.20, musique légère et de danse.

Extrait de « Radio-Je vois tout ».

Les « Quatre » ont commencé leur discussion sur l'Allemagne

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un porte-parole a déclaré, à l'issue d'une séance des quatre ministres des affaires étrangères qui dura 90 minutes : « A l'exception d'un point, l'accord est total ». Ce point, a-t-il ajouté, a été soumis à l'examen des experts.

Il reste à régler le droit de la Grande-Bretagne, de la France, des Etats-Unis et de l'Allemagne occidentale à disposer de troupes. D'après des fonctionnaires français et anglais, les instructions données par des ministres aux experts sont si claires qu'il est invraisemblable que des difficultés sérieuses puissent encore surgir.

Ce qu'est le « protocole de Bonn »

(D.P.A.). — Le « protocole de Bonn » sur lequel les ministres des affaires étrangères se sont pratiquement entendus mercredi, rendra à la République fédérale allemande une entière liberté d'action à l'extérieur comme à l'intérieur, sauf dans trois domaines que se réservent les Alliés, mais dans lesquels ils ne prendront de décision qu'en accord avec le gouvernement fédéral (unification de l'Allemagne, relations avec Berlin et sécurité des troupes alliées en territoire allemand).

L'abrogation du statut d'occupation donnera les avantages suivants à l'Allemagne occidentale : les hauts commissariats alliés et leurs organes dans les

différents « laender » seront supprimés. Les missions diplomatiques de Paris, de Londres et de Washington seront transformées en ambassades. Les Alliés n'auront plus rien à voir dans la législation interne de la République fédérale et leurs ressortissants civils qui vivent dans ce pays seront soumis aux lois allemandes. Le gouvernement fédéral pourra régler à son gré la question des devises et le commerce avec l'étranger. La décartellisation sera de son ressort. Plus aucun contrôle ne sera exercé sur l'industrie allemande. La clause d'urgence qui autorise actuellement les puissances occupantes à intervenir dans les affaires allemandes si leur sécurité est menacée, sera abrogée immédiatement, mais le gouvernement fédéral devra prendre lui-même des mesures pour garantir cette sécurité. Toutes les questions qui devront être tranchées par le traité de paix (biens allemands à l'étranger, réparations, restitutions, etc.) seront réglées par un protocole provisoire.

Un accord financier est prévu qui fixera pour une année la contribution de l'Allemagne aux frais d'entretien de leurs ressortissants civils qui vivent dans le 1er semestre, elle paiera 600 millions de marks par mois, à quoi viennent s'ajouter deux contributions mensuelles de 400 millions de marks et deux autres de 200 millions. Quant à la contribution de la République fédérale à l'O.T.A.N., elle fera l'objet de nouveaux pourparlers.

Contrairement à une affirmation du « Monde » Le général de Gaulle n'a pas l'intention de dissoudre le R. P. F.

PARIS, 20 (A.F.P.). — Le « Monde » a annoncé hier que le général de Gaulle dissoudrait en décembre le Rassemblement du peuple français qu'il avait créé en 1947 et laisserait ses compagnons entièrement libres de poursuivre leur carrière politique.

Mais, dans l'entourage du général de Gaulle, on indique que, contrairement à cette information, il n'est nullement question de dissoudre le Rassemblement du peuple français. Le 7 avril dernier, le général de Gaulle avait déclaré : « Le Rassemblement ne se module à aucune des histoires politiques, parlementaires, ministérielles, électorales, qui sont la vie de l'actuel régime. Le Rassemblement s'occupe activement de se regrouper autour de moi en vue de la suite, mais pour le moment, il ne s'engage nulle part ».

Dans la perspective de ce regroupement, le Rassemblement doit tenir, le 4 décembre prochain, à Paris, une journée nationale au cours de laquelle le général de Gaulle précisera les buts de la nouvelle organisation et envisagera avec ses « compagnons », la structure la mieux adaptée aux circonstances présentes.

Orientation nouvelle de la politique économique française en Algérie

ALGER, 20 (A.F.P.). — M. François Mitterrand, ministre de l'intérieur, a prononcé, mardi après-midi, au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée algérienne, un discours qui marque une orientation nouvelle de la politique économique en Algérie, orientation censée marquer les impératifs ayant présidé à l'élaboration en France de la politique d'expansion.

En ce qui concerne les décisions de caractère social, M. Mitterrand a notamment déclaré : « Les travailleurs algériens, au même titre que leurs camarades de la métropole, doivent pouvoir bénéficier d'un relèvement du pouvoir d'achat. En conséquence, j'ai demandé au gouverneur général de l'Algérie de mettre en application dans ces départements les dispositions réglementaires intervenues dans la métropole ».

Pour les décisions administratives, le ministre a déclaré : « La participation musulmane à la fonction publique est actuellement de 50 %, ce qui n'est pas suffisant ». Enfin, en ce qui concerne la question économique, le ministre a déclaré : « Pour parer au risque d'un abaissement du niveau de vie, il est nécessaire de relancer les efforts d'investissements. A cet effet, le gouverneur général de l'Algérie a établi avec le commissaire général au plan, un programme quadriennal de 200 milliards de francs ».

Seize personnes asphyxiées à Détroit

DETROIT (Michigan), 20 (A.F.P.). — Des émanations d'oxyde de carbone ont causé, mardi soir, la mort de seize personnes dans un hôtel meublé de Détroit. Douze autres locataires ont pu être ranimés.

LES SPORTS

FOOTBALL F.-C. Dondidier - F.-C. Portaban

(c) Le F.-C. Dondidier recevait dimanche le club des pêcheurs.

Le F.-C. Portaban l'emporta par 2 buts à 1 après une brillante partie. Entouré d'un public nombreux, qui n'a pas ménagé ses applaudissements, le club du lac est toujours leader du classement général. On le verra à l'œuvre dimanche 24 octobre, face à l'équipe du Vully-Sport.

CARNET DU JOUR

Salle des conférences : 20 h. 15, premier concert d'abonnement.

Cinéma

Théâtre : 20 h. 30, Quand la Marab grande.

Stadio : 15 h. 30, Massacre en dentelles.

Studio : 15 h. et 20 h. 30, Le blé en herbe.

Apollon : 15 h. et 20 h. 30, Leur dernière nuit.

Palace : 15 h. et 20 h. 30, Le détroqué.

Autour du monde en quelques lignes

A PEKIN, M. Chou En-Lai, président du Conseil, a donné hier un grand banquet en l'honneur de M. Nehru, chef du gouvernement indien.

En FRANCE, le Conseil des ministres des transports de seize pays européens se réunit aujourd'hui à Paris.

En FINLANDE, M. Kekkonen, agrarien, a constitué un nouveau gouvernement, qui comprend six agrariens et huit sociaux-démocrates.

En ANGLETERRE, la grève des dockers continue.

Aux ETATS-UNIS, plus de 18,000 camionnettes ont repris le travail dans la région new-yorkaise, sur les 24,000 qui s'étaient mis en grève samedi dernier.

A l'O.N.U., l'U.R.S.S. a répondu hier aux propositions occidentales tendant à permettre de clore les débats sur le désarmement par une résolution unanime. Elle ne se rallie pas entièrement au point de vue occidental. Une nouvelle proposition de compromis a donc été soumise à l'U.R.S.S.

AVIS TARDIFS

Temple des Valangines Rencontre des mamans

Jeu 21 octobre, à 20 h. 15 « L'ENFANT ET LA MUSIQUE » par M. le professeur Starck, de Strasbourg Invitation cordiale à toutes les personnes intéressées par le sujet

CE SOIR, dès 20 heures

L * O * T * O

du VESPA-CLUB de Neuchâtel, au **CERCLE LIBÉRAL**

LA PAIX

Jeu 21 octobre, à 20 h. 15 **Finances fédérales et votation du 24 octobre** ORATEUR : **HENRI PERRET** conseiller national Invitation cordiale à cette assemblée publique d'information PARTI SOCIALISTE

Domaine de Champréveyres

Les vendangeurs et brandards sont convoqués pour le vendredi 22 octobre, à 7 h. 30.

SUFFRAGE FÉMININ L'assurance maternité

par M. Henri VERDON

Conférence publique, ce soir à 20 h. 30, au Restaurant neuchâtelois, faubourg du Lac 17

CERCLE NATIONAL

Jeu 21 octobre, à 20 h. 30

Votation fédérale du 24 octobre sur le régime transitoire des finances fédérales

Rapporteur : M. Jean-Louis Barrelet, président du Conseil des Etats

Corsaire le rendez-vous des jeunes de tout âge !

Ce soir à 20 h. 15 précises à la Grande salle des conférences

1er concert d'abonnement

ORCHESTRE DE LA SUISSE ROMANDE

Direction : Ernest ANSERMET

Soliste : Pierre MOLLET, baryton

Location à l'Agence H. Strüblin (librairie Raymond) et le soir à l'entrée

Répétition générale à 15 h. 30

Entrée : Fr. 4.50. Etudiants : Fr. 2.25

L'entrée est gratuite pour les membres de la Société de Musique

Un nouveau coup porté à l'industrie horlogère

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De plus, les milieux horlogers ont observé que les trois grandes manufactures américaines, la Waltham, l'Elgin et la Hamilton ne sont point poursuivies, alors qu'elles entretiennent, elles aussi, des relations commerciales avec l'industrie suisse qu'on prétend « trustée ». N'est-ce pas là l'indice que le souci de l'équité ne tourmente pas exagérément les instigateurs du coup porté à l'industrie horlogère suisse ?

En attendant que l'on soit fixé sur l'attitude des autorités fédérales, signalons que les poursuites engagées ne conduiront pas forcément à une condamnation. Il se peut que les parties s'entendent et signent un accord qui permettrait d'éliminer des contrats de vente les dispositions contraires à la loi antitrust. Il suffirait alors que cet accord fût entériné par le juge pour que l'action judiciaire prit fin. C'est peut-être bien à cela que l'on tend, en Amérique.

D'ailleurs — et là aussi, on discernera peut-être un indice — le ministre de la justice a renoncé à lancer des poursuites pénales. Ce qui intéresse donc les Américains, c'est de « mettre au pas » la concurrence suisse, et non pas de faire prononcer des peines ou d'obtenir des dommages-intérêts. La poursuite civile ne tend, en effet, qu'à supprimer une éventuelle contrevention ou un fait délictueux.

Cette constatation n'enlève rien d'ailleurs à la gravité d'une mesure qui, une fois de plus, atteste, en dépit des déclarations lénifiantes de M. Brownell, la volonté de réduire sensiblement la place de la montre suisse sur le marché des Etats-Unis. Or, ce n'est possible qu'en portant un grave préjudice à notre économie nationale. On se demande alors comment cette politique de force s'accorde au désir exprimé de maintenir avec la Suisse des relations fécondes et cordiales.

G. P.

L'acte d'accusation américain

WASHINGTON, 20 (A.F.P.) — Un communiqué publié par le département de la justice précise que les compagnies et associations incriminées sont accusées d'avoir pris part à des accords visant soit :

1. limiter la création de nouvelles usines horlogères aux Etats-Unis ;
2. limiter la production de montres et de pièces détachées aux Etats-Unis ;
3. refuser d'aider les industries horlogères situées en dehors de Suisse ;
4. fixer les prix et les conditions de vente des montres suisses sur le marché américain ;
5. « boycotter » — ou imposer des sanctions — aux compagnies américaines qui n'adhèrent pas à ces accords ;
6. empêcher l'exportation vers la Suisse et d'autres pays de pièces détachées d'horlogerie ou de boîtiers fabriqués aux Etats-Unis.

Le département de la justice accuse en outre :

1. les importateurs aux Etats-Unis de montres de marque (Brandname) d'avoir souscrit des contrats les obligeant d'importer certaines quantités de montres chaque année, de ne pas faire le commerce de montres d'autres marques, et de limiter leurs réexportations de montres suisses vers certains pays ;
2. certaines compagnies d'avoir empêché des importateurs américains d'importer des pièces détachées de Suisse et d'avoir imposé un prix de vente pour ces pièces détachées sur le marché américain.

Possibilité de négocier un règlement

Le département de la justice, précise par ailleurs le communiqué, vise à l'annulation des accords illégaux et à l'interdiction de la reprise de telles pratiques. Les poursuites, indique-t-il encore, ont été entamées en application de la loi américaine, mais les compagnies et les associations incriminées auront l'occasion, si elles le désirent,

de négocier un règlement avec le département de la justice.

« Le gouvernement des Etats-Unis espère, déclare en conclusion le communiqué, que les problèmes soulevés dans cette action judiciaire pourront être résolus d'une manière satisfaisante sans avoir de conséquences défavorables sur les relations étroites et amicales entre la Suisse et les Etats-Unis. »

« Le gouvernement suisse a fait savoir que certaines lois et certains règlements helvétiques pourraient être directement impliqués en ce qui concerne les machines pour la fabrication de produits horlogers. Cette question reste à l'étude de manière à permettre de nouvelles consultations entre les deux gouvernements ; le gouvernement des Etats-Unis espère que la solution de ce problème pourra être facilitée par la coopération mutuelle entre les deux gouvernements. »

Washington espère arriver à une entente

WASHINGTON, 21 (Reuter). — Des fonctionnaires du gouvernement américain ont repoussé, mercredi, les insinuations selon lesquelles la nouvelle action antitrust engagée par le gouvernement américain contre les fabricants d'horlogerie américains et suisses, faisait partie d'un plan soigneusement préparé en vue de paralyser l'industrie horlogère suisse.

Ils ont déclaré que les négociations entre les représentants des Etats-Unis et du gouvernement suisse continuaient et que l'on espérait arriver à une entente en vue d'arrêter l'action engagée devant les tribunaux. Répondant à la question de savoir quel genre d'accord donnerait satisfaction au département de la justice des Etats-Unis, un fonctionnaire a déclaré que la plainte serait vraisemblablement retirée, au cas où les entreprises incriminées feraient la promesse de mettre fin aux pratiques violant la loi antitrust.

Le président de la F. H. proteste vigoureusement :

« L'action américaine constitue une nouvelle marque d'hostilité envers la Suisse »

BIENNE, 20. — M. Vaucher, président de la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie, a protesté en termes vigoureux contre l'action intentée par le département de justice américain aux importateurs et fabricants d'horlogerie qui s'approvisionnement en Suisse.

Rappelant la hausse de 50 % des droits de douane sur les montres suisses qui date du 27 juillet, M. Vaucher a affirmé que le procès antitrust représente la seconde étape d'un plan soigneusement étudié pour ruiner l'industrie horlogère suisse et pour priver les importateurs, détaillants et consommateurs américains de bonnes montres à ancre épierrée.

M. Vaucher a souligné que le président Eisenhower, en prenant la décision de juillet, avait écouté les fabricants d'horlogerie américains qui assuraient que les Suisses envoyaient aux Etats-Unis trop de montres, à des prix trop bas et sans en contrôler la distribution. « Et maintenant, dit-il, le département de justice nous reproche exactement le contraire. »

Il a rappelé que la Fédération horlogère est une organisation professionnelle représentant des associations qui groupent 550 fabricants indépendants et dont l'activité est limitée à un domaine strictement défini par la loi suisse. Si le droit souverain de la Suisse est en conflit avec le droit souverain des Etats-Unis, il paraît curieux qu'on s'en aperçoive seulement après dix-huit ans, puisque, pendant cette période, rien dans la politique de la Fédération horlogère suisse n'a été modifié.

« On voudrait en Amérique, a dit M. Vaucher, que des sanctions soient prises contre l'industrie horlogère suisse qui ose fournir au consommateur américain, à des prix accessibles à tous, des montres d'une présentation et d'une précision supérieures. »

Quant à l'industrie horlogère amé-

ricaine, a-t-il ajouté, elle se propose d'obtenir le monopole sur le marché américain en recourant à des mesures douanières et à des tracasseries juridiques. Elle se résigne à ne devoir son existence qu'à une protection spéciale et injuste.

« Les fabricants d'horlogerie américains acceptent, semble-t-il, que les décrets arbitraires de l'autorité soient leur seul soutien à l'étranger aussi bien que sur leur propre marché. »

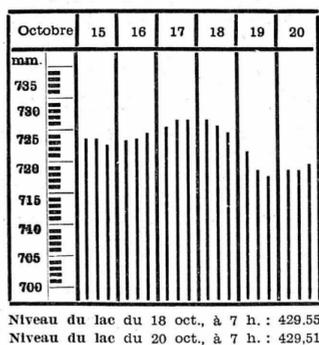
« Le peuple suisse, dit encore M. Vaucher, a de la peine à comprendre comment, dans de telles circonstances, l'Amérique ose encore proclamer avec tant d'insistance les vertus de la libre entreprise en déversant sur le monde tous ses discours en faveur de l'idée Trade not Aid. »

Le président de la Fédération horlogère termine en se demandant ce qu'il est advenu au Traité d'amitié et de commerce signé le 23 novembre 1850 entre la Suisse et les Etats-Unis, traité toujours en vigueur, mais dont les Américains semblent faire si peu de cas.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 20 octobre. Température : Moyenne : 13,1 ; min. : 9,8 ; max. : 17,15. Baromètre : Moyenne : 719,3. Eau tombée : 6,5. Vent dominant : Direction : sud-ouest ; force : modéré jusqu'à 11 h. 30 ; sud, faible ensuite jusqu'à 15 h. Etat du ciel : Variable. Très nuageux à clair. Pluie pendant la nuit.

Hauteur du baromètre réduite à zéro (Moyenne pour Neuchâtel 719,5)



Naissances

Monsieur et Madame Paul ZESIGER-ZUBER et Michelle ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Chantal
Neuchâtel, le 20 octobre 1954
Portes-Rouges 13 Neuchâtel

Monsieur et Madame Jean-Pierre PERRIN et Marianne ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils et frère

Gérard
Neuchâtel, 19 octobre 1954
Le Landeron Clinique du Crêt

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Le passage sur territoire neuchâtelois de l'estafette du général Guisan

La jeunesse suisse a voulu, elle aussi, apporter son témoignage de respectueuse affection au général Guisan, à l'occasion de son 80ème anniversaire. Les groupements d'instruction post-scolaire et d'éducation physique ont organisé une course relais qui a couvert hier l'itinéraire Macolin - Bienne - rive sud du lac de Bière - Thielle - Saint-Blaise - Neuchâtel - traversée de la Portallban - Payerne. Aujourd'hui, le relais ira de Payerne à Lausanne.

Les coureurs, portant un parchemin contenant une adresse de félicitations dans nos trois langues nationales au général, devaient parcourir chacun un kilomètre.

Le passage de la course sur territoire neuchâtelois avait été mis sur pied par la commission cantonale d'éducation physique post-scolaire et c'est par un temps magnifique que les jeunes coureurs ont transmis le message de la frontière bernoise à Portallban, en terre fribourgeoise. Les organisateurs avaient choisi dix jeunes gens de Neuchâtel, soit deux représentants des sociétés de gymnastique, deux des clubs de football, deux des clubs de football, deux des écoles et deux des groupements libres P.I. Comme l'un d'eux devait traverser le lac en bateau — et sans effort ! — on tira au sort les étapes entre les coureurs.

L'arrivée de l'estafette bernoise au pont de Thielle était fixée à 15 h. 35. Bien avant l'heure H, les coureurs neuchâtelois s'étaient échelonnés tous les kilomètres entre le pont de Thielle et la ville. Les organisateurs, c'est-à-dire les membres de la commission cantonale, le lieutenant-colonel Roulet, commandant d'arrondissement, le major J. Barrelet, intendant de l'arsenal, qui avait mis à disposition un camion de l'armée, occupaient le pont de Thielle, où s'installèrent les photographes, le



L'arrivée du message au pont de Thielle : les coureurs bernois remettent le message aux Neuchâtelois. (Photo Castellani, Neuchâtel.)

Quatre-vingtième anniversaire

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Neuf ans ont passé depuis la fin du service actif. L'armée a subi des transformations, l'esprit public s'est amolli. L'après-guerre n'a pas eu besoin d'un homme représentatif, d'un homme-trait d'union, d'un chef. Mais, par une volonté non formulée du peuple suisse, le général Guisan, bien que retiré dans le rang, est resté le « primus inter pares » de notre Confédération. Le malaise qui règne actuellement au sujet des dépenses militaires n'est-il pas un malaise d'ordre psychologique que le général, s'il était resté en fonctions, aurait apaisé avec son robuste bon sens, sa conviction de soldat proche du sentiment populaire, et sa présence humaine parmi nous. On dit « Mon-

sieur le conseiller fédéral », mais « Mon général », et ceci reflète bien la confiance, la sympathie cordiale que chacun a vouées à l'ancien commandant en chef de l'armée.

Lausanne prépare pour aujourd'hui un hommage solennel au général Guisan, avec manifestation sur la place du château, défilé aérien, culte à la cathédrale, cérémonie militaire, inauguration d'un buste au palais de Rumine. Moins spectaculaire sera l'hommage de tout le peuple suisse, tout aussi fervent, et particulièrement celui du canton de Neuchâtel qui souhaite au général un heureux anniversaire.

Daniel BONHOTE.

LA VILLE

Un motocycliste se jette contre une automobile

Il est grièvement blessé. Hier soir, à 23 h., un grave accident s'est produit à la rue de Saint-Nicolas. Une motocyclette neuchâteloise, qui descendait la rue, est entrée en collision, devant le Musée ethnographique, avec une voiture neuchâteloise, pilotée par M. Pierre Lavanchy, qui montait en tenant le milieu de la chaussée.

Le motocycliste, M. Georges David, âgé de vingt ans, dessinateur, a été projeté sur le trottoir, après avoir donné de la tête contre le gond d'une portière de la voiture.

Souffrant d'une fracture du crâne, d'une fracture de la mâchoire et de diverses contusions, M. David a été transporté sans connaissance à l'hôpital des Cadolles.

Un horloger neuchâtelois à l'honneur

Récemment, au cours d'une cérémonie intime, M. Pierre DuBois, ancien président de la Société suisse de chronométrie, l'une des personnalités marquantes de notre industrie horlogère, a reçu la médaille d'argent de Schweder, distinction accordée pour la première fois à un étranger par l'Association des horlogers suédois, à Stockholm.

Cette distinction, qui était accompagnée d'un diplôme, a été remise à M. DuBois pour les services qu'il a rendus aux horlogers de Suède. M. Bernard Wergeman, de Stockholm, chargé de cette mission, a su, en quelques mots, faire ressortir le rôle que M. Pierre DuBois a joué dans les relations existant entre les horlogers suisses et leurs amis scandinaves. Cet honneur décerné à M. DuBois réajillit aussi sur notre industrie horlogère suisse.

Rédacteur responsable : R. Braichet
Imprimerie Centrale S.A., Neuchâtel

Au tribunal de police de Boudry

Le jugement d'une affaire qui a fait passablement de bruit

De notre correspondant : Le tribunal de police du district de Boudry a tenu son audience hebdomadaire mercredi matin, sous la présidence de M. Roger Calame, assisté de M. Georges Tissot, fonctionnant en qualité de greffier.

Le président a tout d'abord donné lecture du jugement de M. M. V., préfet des Montagnes.

Il est prouvé que V. a perdu la maîtrise de son automobile et qu'il a commis une infraction à la loi sur la circulation qui est sanctionnée par une amende.

S'est-il rendu coupable d'ivresse au volant ? Le prévenu prétend avoir été en état de conduire, mais il avoue qu'aujourd'hui, il ne conduirait plus en pareilles circonstances. Alors qu'il aurait dû donner l'exemple, il a refusé une prise de sang, mais les témoignages du médecin, du sergent-major Tr., des gendarmes et du garde-police de Boudry sont formels et prouvent suffisamment que V. était en état d'ivresse quand il a conduit.

Quant à l'objection de la défense que M. V. ne pouvait pas se rendre coupable d'outrages et injures envers les gendarmes, vu que ces derniers sont ses subordonnés, elle ne peut pas être admise. Au moment dont il est question, il ne s'agissait pas du préfet et de ses subordonnés, mais d'un automobiliste qui avait violé la loi et que les gendarmes avaient été appelés à remettre à l'ordre. M. V. est aussi coupable d'injures et outrages aux agents.

Le tribunal examine ensuite longuement la question du suris. Il est vrai que V. a voulu contester les faits et que même au cours de l'audience, il a fait montre d'une certaine réticence. Les recherches du tribunal prouvent que même avant l'accident, la conduite de M. V. n'a pas toujours été digne de son poste de préfet des Montagnes. Toutefois, plu-

sieurs témoins de moralité ayant donné d'excellents renseignements sur M. V., ce dernier s'étant déclaré prêt à signer un engagement d'abstinence si c'est nécessaire, et d'autre part sa femme ayant approuvé à conduire pour le remplacer au volant s'il n'était pas sobre, le tribunal fait confiance au prévenu qui n'a d'ailleurs encore jamais été condamné, et lui accorde le suris.

Vu toutes les circonstances mentionnées, le tribunal condamne M. V. à cinq jours d'arrêts avec suris pendant un an, à 30 fr. d'amende et au paiement des frais qui se montent à 436 fr.

R. O. est prévenu d'entrave à la circulation des C.F.P. Comme il descendait avec son camion par le petit pont de Chambray, pour se rendre à la gravière de Boudry, son camion heurta le parapet du pont et une partie du mur s'écroula sur la voie, ce qui causa un retard d'une cinquantaine de minutes dans la circulation des trains.

Le tribunal condamne R. O. à 50 fr. d'amende, auxquels s'ajoutent 5 fr. de frais.

B. N. a laissé errer son chien-loup dans la forêt de Chénéz qui est une réserve de chasse. Cela lui coûte 20 fr. d'amende et 8 fr. de frais.

A. C. est condamné pour menaces contre M. M. à 50 fr. d'amende. Il paiera en outre 20 fr. de frais.

C. P. conduisant son automobile sur la route cantonale entre Areuse et Colombier, a effectué un dépassement téméraire au tournant dit « des Chézards » et il a accroché une voiture venant en sens inverse. Il est condamné par défaut à 50 fr. d'amende et les 37 fr. de frais sont mis à charge.

Le jugement d'une dernière affaire est remis à huitaine.

VIGNOLE

SAINT-BLAISE

Alarme ! Au feu !

(c) Désireuse d'expérimenter la coordination en cas de sinistre des premiers secours de la ville et du corps des sapeurs-pompiers, la commission du feu avait prévu une alarme, en cette deuxième semaine d'octobre. Elle se fit mardi soir, aux sons de la sirène dont les signaux rappelaient la nefaste période de guerre, et mirent en émoi les personnes qui ne lisent pas attentivement les annonces de leur journal local.

L'opération drama toute d'actualité. Les premiers secours de Neuchâtel, sous la direction du capitaine Rûchler et du premier lieutenant Bourquin, furent sur place dix minutes, après l'alerte ! Quant aux sapeurs de Saint-Blaise, 97 hommes sur 113 furent présents et à l'heure sur le lieu du sinistre présumé, soit près de la ferme Aeschlimann, à la Goulette.

Le capitaine Zwahlen, dans la séance qui suivit l'exercice, se déclara satisfait de l'exercice au sujet duquel, les membres de la commission du feu et du Conseil communal, exprimèrent également leur appréciation.

LIGNIÈRES

Assemblée des communes du littoral

(sp) Le Groupement des communes du littoral a tenu sa séance ordinaire samedi, à Lignières, sous la présidence de M. Robert Cavadin, du Landeron ; on notait la présence d'une cinquantaine de délégués et de plusieurs députés.

Diverses questions visant notamment la création de colonies de vacances, les rapports avec l'École commerciale complémentaire, furent étudiées et la décision renvoyée pour complément d'information.

Les tractations des communes avec l'Electricité neuchâteloise, leur fournisseur de courant, furent évoquées et la décision de poursuivre pour le sauvagement des droits des communes fut prise à l'unanimité.

Selon la tradition, une rotation est établie pour la direction de l'association. Le Landeron dépose donc son mandat après deux ans d'activité ; Colombier a été désigné comme successeur. M. Jean Gauthal assumera la présidence et M. René Strocker le secrétariat ; M. James Blank, d'Hauterive, devient vice-président.

De vifs remerciements furent adressés à M. Cavadin, pour la façon distinguée dont il a conduit les destinées du groupement.

La commune de Lignières a fait preuve d'une large hospitalité en offrant une collation fort appréciée.

RÉGIONS DES LACS

YVERDON

Un septuagénaire blessé

(c) Un cycliste, M. Bettex, âgé de 71 ans, a été victime d'un malaise hier et a fait une chute. Il a été conduit à l'hôpital d'Yverdon où l'on a diagnostiqué une fracture du crâne.

BIENNE

Un motocycliste fait une grave chute

(c) Mardi soir, un motocycliste de Bettlach, M. René Michel, polisseur, a fait une chute si grave à Perles, qu'il a été relevé avec une fracture du crâne. L'ambulance municipale de Bière l'a immédiatement transporté à l'hôpital de Beaumont.

CONCISE

Collision d'autos

(c) Une voiture neuchâteloise circulant en direction de Neuchâtel, est entrée en collision, mardi soir vers 22 h. 20, avec une automobile genevoise roulant en sens inverse. Les occupants, légèrement blessés, ont reçu des soins d'un médecin de Saint-Aubin. Les dégâts matériels aux deux véhicules sont assez importants.

JURA BERNOIS

DELEMONT

Un cycliste écrasé par une voiture

Un navrant accident mortel de la circulation s'est produit mardi soir sur la route de Svelier à Delémont. Un automobiliste de Delémont, a écrasé Mme Philippe, âgée de 53 ans, également domiciliée à Delémont.

L'automobiliste prétend que le cycliste gisait sur la chaussée et qu'il ne put réussir à l'éviter, l'ayant vu trop tard. Il semble cependant, aux dires d'autres témoins, que la cycliste aurait été renversée par la voiture qui lui passa ensuite sur le corps, pour s'arrêter une quarantaine de mètres plus loin.

Pompes funèbres E. EVARD
Cercueils Incinérations Couronnes Transports
Sevon 23 Tél. 53604

Que ton repos soit doux comme ton cœur fut bon.

Monsieur Marius Huguenin-Henry, à Travers ; Monsieur et Madame André Huguenin-Corbange et leur petit Claude-Denis, à Berne ; Mademoiselle Jacqueline Huguenin, à Travers ; Monsieur et Madame René Henry-Haug et leur petit Max-Louis, à Zurich ; Monsieur Louis Henry, à Cortaillod ; Madame et Monsieur Joë Stammers-Henry, leurs enfants et petits-enfants, à Sydney (Australie) ; Monsieur Florian Henry-Hofstetter, ses enfants et petits-enfants, à Couvet et à Serrières (Neuchâtel) ; Madame veuve Isabelle Huguenin-Montandon et famille, à Lausanne ; Madame et Monsieur Marcel Calame-Huguenin et famille, à Bôle et à Lys ; Monsieur et Madame Paul Huguenin-Bonjour et famille, à Saint-Imier et à Lignières ; ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de leur chère épouse, maman, belle-mère, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine, amie et connaissance,

Madame Lydia HUGUENIN

née HENRY

que Dieu a reprise à Lui aujourd'hui dans sa 63ème année après une pénible maladie supportée avec courage.

Travers, le 20 octobre 1954.

Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés et je vous donnerai du repos. Matth. 11 : 28.

L'incinération, sans suite, aura lieu à la Chau-de-Fonds, vendredi 22 octobre. Culte à la chapelle du crématoire à 16 heures.

Culte pour la famille au domicile mortuaire, rue de la Promenade, Travers, à 14 h. 30.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Le comité de la Fédération neuchâteloise des viticulteurs a le pénible devoir de faire part à ses membres du décès de leur fidèle collègue et ami,

Monsieur Constant GIRARD

membre du comité.

L'ensevelissement aura lieu au Landeron, jeudi 21 octobre, à 8 h. 50.

Madame Alfred PRINCE

née Elisa ROSSINELLI

leur chère sœur, belle-sœur, tante, cousine et marraine, décédée dans sa 78ème année, munie des saints sacrements de l'Eglise.

Perreux, le 19 octobre 1954.

R. I. P.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu à Neuchâtel, jeudi 21 octobre, à 16 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

IN MEMORIAM

Emma CHENAU

19 octobre 1951 - 19 octobre 1954

Ton souvenir reste à jamais gravé dans nos cœurs.

Ta famille.